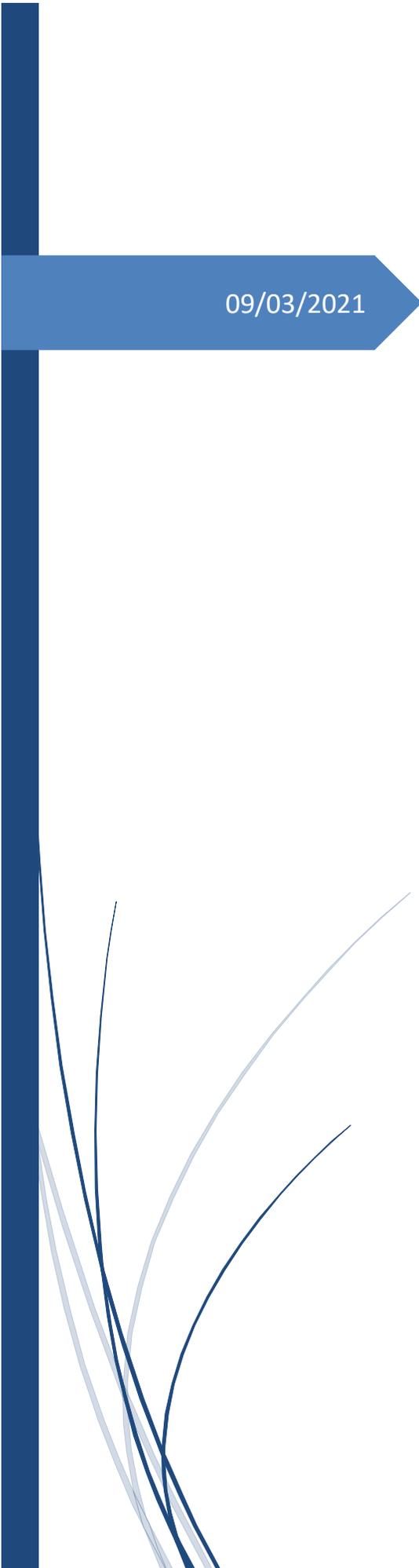


09/03/2021

Réponses à la pandémie de COVID-19 dans les domaines de la non-discrimination, de la diversité et de l'inclusion

Exemples prometteurs et bonnes pratiques



Réponses à la pandémie de COVID-19 dans les domaines de la non-discrimination, de la diversité et de l'inclusion

Exemples prometteurs et bonnes pratiques

Ce document contient une compilation d'exemples de bonnes pratiques prometteuses développées par les Etats membres du Conseil de l'Europe pour défendre l'égalité et protéger les groupes défavorisés contre la haine et la discrimination pendant la pandémie de Covid-19. Sauf indication contraire dans les notes de bas de page, ces bonnes pratiques prometteuses ont été extraites des réponses que le CDADI a reçues, à la fin du printemps 2020, à un questionnaire sur la réponse à la pandémie de Covid-19 sous l'angle de l'anti-discrimination, de la diversité et de l'inclusion. Les réponses à ces questionnaires ont également été utilisées pour l'étude intitulée : « [Covid-19: une analyse des aspects relatifs à l'anti-discrimination, à la diversité et à l'inclusion dans les Etats membres du Conseil de l'Europe](#) ». Des mises à jour de ces réponses ont été soumises par les États membres jusqu'à la fin janvier 2021.

De plus amples informations sur les exemples fournis par les États membres dans ce document peuvent être obtenues par l'intermédiaire de leurs membres du CDADI.

Table des matières

I. Préparation, sensibilisation et information	3
1. Stratégie de sensibilisation active et évaluation des besoins sur le terrain	3
2. Informations destinées aux groupes défavorisés dans leurs langues et sur les canaux de communication qu'ils utilisent	7
II. Accès aux services	13
1. Santé.....	13
2. Logement (permettant la distanciation sociale et le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale).....	16
3. Éducation (apprentissage en ligne/à distance).....	17
4. Emploi et atténuation de l'impact économique de la crise.....	20
5. Octroi du statut (de résident) et accès aux (autres) services (y compris l'accès à l'aide sociale et à l'alimentation)	23
6. Coopération et assistance internationales	26
III. Discours de haine et différentes formes de violence	27
1. Prévenir et combattre le discours de haine et les violences racistes et anti-LGBTI 27	
2. Protection contre la violence domestique	29
IV. Prévention de la discrimination et des violations des droits de l'homme, évaluation et surveillance	33
1. Prévention de la discrimination et des violations des droits de l'homme	33
2. Collecte de données sur l'égalité.....	34
3. Évaluation et supervision des droits de l'homme.....	37
V. Numérisation, intelligence artificielle et suivi des contacts	40
1. Numérisation des services.....	40
2. Outils de suivi des contacts et autres outils	40

I. Préparation, sensibilisation et information

1. Stratégie de sensibilisation active et évaluation des besoins sur le terrain

ANDORRE : le Service pour l'égalité du gouvernement a maintenu une étroite coopération avec l'association DIVERSAND qui représente les personnes LGTBI+. Il a défini un protocole d'orientation et de prévention avec cette association pour prévenir et combattre la discrimination.

BELGIQUE : un groupe de travail spécifique « Groupes vulnérables » réunissant des représentants de l'Etat fédéral, des régions et des communautés a été mis en place pour suivre l'impact de la crise sur les plus vulnérables et proposer des actions appropriées. En Communauté flamande, un groupe de travail spécifique « Familles vulnérables » a été mis en place au niveau communautaire avec des objectifs similaires. L'Agence pour l'intégration et l'inclusion civique a analysé l'impact de la crise sur la situation juridique des ressortissants étrangers. En outre, le gouvernement soutient financièrement un projet de l'ONG ORBIT qui diffuse auprès des communautés religieuses locales des informations sur la prévention et la vaccination contre le virus.

BULGARIE : une ONG du groupe en ligne créé par le Correspondant national pour les Roms a lancé une campagne d'information dans tous les groupes Facebook.

DANEMARK : le département danois de l'égalité entre les femmes et les hommes a maintenu le dialogue avec des représentants d'organisations LGBTI danoises sur l'impact de la Covid-19 sur les communautés LGBTI.

CHYPRE : le maire de Limassol a maintenu des contacts étroits avec le conseil interculturel et les représentants des communautés de migrants grâce à une réunion en ligne organisée pour évaluer les besoins et les défis particuliers.¹

ESTONIE : le ministère des Affaires sociales a été en contact régulier avec les organisations estoniennes travaillant sur les droits de l'homme et les questions LGBTI afin d'évaluer les besoins de la communauté.

¹Cités interculturelles 2020, Covid-19 : Défis et opportunités pour les autorités locales interculturelles, Rapport de synthèse de la réunion en ligne, 23 avril 2020.

IRLANDE : les ONG *Belong to* et *Pobal* ont publié « *LGBTI+ Life in Lockdown* », qui examine l'impact de la pandémie et des mesures de santé publique sur le bien-être des jeunes LGBTI+. ²

L'équipe nationale d'urgence en santé publique (NPHE) a créé un sous-groupe chargé des personnes vulnérables pour superviser et conseiller sur l'impact de la pandémie sur les groupes concernés. ³

FINLANDE : le ministère de la justice a mené une enquête informelle auprès de ses partenaires sur les effets de la Covid-19 sur l'égalité et la non-discrimination (mars 2020). L'enquête a été envoyée par courrier électronique au Conseil consultatif national sur les affaires roms (RONK), au Conseil consultatif pour les relations ethniques (ETNO) et au Conseil consultatif pour les droits des personnes handicapées (VANE), ainsi qu'à plusieurs organisations de la société civile (ONG) travaillant sur les droits des minorités.

À l'automne 2020, l'Institut finlandais pour le bien-être et la santé a lancé un projet visant à étudier comment les personnes handicapées et les immigrés ont vécu la pandémie afin de mieux impliquer ces groupes dans la planification future. Une enquête supplémentaire doit examiner les effets de la pandémie de Covid-19 sur la population rom en Finlande.

GRÈCE, BULGARIE, LETTONIE, MACÉDOINE DU NORD, ROUMANIE : le rôle des **médiateurs roms** a été mis en avant pour assurer une communication continue et efficace avec les communautés roms locales et en **SERBIE** et en **HONGRIE**, le rôle des instances autonomes des minorités a été souligné.

ALLEMAGNE : un nouveau « Réseau de compétences Santé publique Covid-19 » vise à traiter, entre autres, les questions d'impact et de protection de groupes vulnérables comme les migrants, les réfugiés, les LGBTIQ, les sans-abri et les groupes socialement défavorisés pendant la pandémie. Les futures études envisagées par le Robert Koch-Institute sur toute l'Allemagne mettront en œuvre des instruments permettant d'évaluer l'impact de la pandémie Covid-19 et l'accès aux soins de santé, l'état de santé et les informations sanitaires. Le site web Regenbogenportal (<https://regenbogenportal.de>) propose aux personnes LGBTIQ+ des informations et des ressources en ligne sur les services de conseil, les appels aux dons, les aides de voisinage ou les groupes virtuels de jeunes. En outre, l'Allemagne soutient financièrement la création d'une brochure communautaire qui montre les effets de la pandémie sur les LGBTIQ+ et formule des recommandations d'action spécifiques pour les décideurs politiques.

²<https://belongto.org/wp-content/uploads/2020/06/LGBTI-Life-in-Lockdown-Key-Findings.pdf>.

³Voir également le "Rapport sur les implications sociales de la Covid-19 en Irlande" : une évaluation préliminaire " publié par le département du Taoiseach le 15 mai 2020 et les rapports sur l'impact de la Covid-19 sur l'ensemble des couches de la société, y compris les groupes vulnérables : <https://assets.gov.ie/74373/5cc1bbfe59b447d3b841fa43cefc79d.pdf> ; un rapport de suivi a été publié à la mi-juin.

ITALIE : l'Office national contre la discrimination raciale (UNAR) a analysé la situation des communautés roms vivant dans des camps surpeuplés et ayant un accès limité aux distributions de produits de première nécessité et a impliqué la plate-forme nationale des Roms dans des réunions en ligne visant à évaluer l'impact de la pandémie et à concevoir et à mettre en œuvre, de la base vers le sommet, des interventions locales en faveur des Roms. Une recherche-action financée par l'UNAR et menée par l'INMP-NIHPM, l'Institut national pour la santé, la migration et la pauvreté, a révélé des problèmes critiques de pénurie de nourriture, de produits de première nécessité et de DPI (dispositifs médicaux, masques, gels désinfectants, etc.) dans les campements ainsi qu'un accès limité aux cours en ligne pour les étudiants vivant dans des zones marginalisées. L'UNAR a financé des évaluations des besoins dans les campements roms de Milan, Rome, Naples et Giugliano et des associations roms et pro-roms ont réalisé des interventions concrètes (nourriture, aides pédagogiques pour l'enseignement à distance comme des PC et des tablettes, lait et couches pour bébés, etc.) au profit d'un total de 2750 bénéficiaires roms.

LETTONIE : le ministère de la culture a lancé une enquête pour identifier l'impact du confinement décidé face à la pandémie de Covid-19 sur l'activité des ONG de minorités nationales, ainsi que pour recueillir les points de vue et les propositions des ONG de minorités nationales sur la promotion de la participation effective des minorités nationales au développement de la société civile (mai 2020).

LUXEMBOURG : le gouvernement a lancé une stratégie de communication pour sensibiliser et informer les travailleurs frontaliers ainsi que la population résidente dans son ensemble, dont les étrangers, les immigrés et les groupes dits vulnérables. A cet effet, il a notamment créé un site internet dédié à la Covid-19⁴. Disponible en quatre langues, ce site permet de suivre l'évolution de la pandémie en reprenant les informations officielles, fiables et vérifiables sur les mesures et recommandations sanitaires, les gestes de protection, la campagne de tests PCR, etc. En parallèle, une communication régulière a été maintenue entre le gouvernement et la société civile, notamment par le biais de points de presse disponibles sur les réseaux sociaux. Depuis le début de la pandémie, le gouvernement coordonne également la *Task Force* Covid-19 dans le secteur de la recherche publique à vocation interdisciplinaire⁵.

MACEDOINE DU NORD : une communication régulière a été maintenue entre le gouvernement et la société civile grâce au Conseil de coopération entre le gouvernement et le secteur civil ainsi que par chaque ministère de tutelle. La communication a inclus le secteur des ONG LGBTI et les ONG des droits de l'homme et des Roms représentées au sein de l'organe gouvernemental national pour les questions de non-discrimination.

⁴ <https://Covid19.public.lu/fr.html>

⁵ <https://researchluxembourg.lu/Covid-19-taskforce/>

MALTE : La consultation du département des droits de l'homme avec le Conseil consultatif LGBTIQ s'est concentrée spécifiquement sur l'impact de la Covid-19 sur le travail des organisations ainsi que sur la communauté LGBTIQ à Malte.

PORTUGAL : le Haut-Commissariat aux migrations (ACM) a été en contact avec différents acteurs locaux et a mené une enquête sur les réponses existantes sur le terrain impliquant le réseau CLAIM (municipalités et entités de la société civile), les plans municipaux pour l'intégration des migrants, le réseau des GIP (Bureaux d'insertion professionnelle) des immigrés, les mesures en faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés, les communautés roms (plans municipaux pour l'intégration des communautés roms, associations roms, programme ROMED, projet de médiateurs municipaux interculturels), les associations d'immigrants et les écoles et la formation professionnelles portugaises pour tous. L'ACM a également désigné des correspondants dans le Nord et le Centre, à Lisbonne et dans l'Alentejo et l'Algarve pour apporter des réponses immédiates et coordonnées aux situations d'urgence. Au niveau gouvernemental, cinq secrétaires d'État ont été affectés à cinq régions différentes afin de centraliser les réponses en faveur des communautés les plus vulnérables.

ROUMANIE : l'Agence nationale pour les Roms (NAR) a mené, en collaboration avec les autorités locales, une enquête auprès des communautés roms qui a permis d'identifier les communautés les plus à risque. L'Agence nationale pour les Roms a mis en place un mécanisme d'alerte précoce et de rapports, avec une communication régulière avec les représentants des comtés, pour obtenir des informations actualisées sur la situation des communautés roms et combler toute lacune éventuelle dans la communication avec les autorités centrales sur l'évolution de la situation.

Le Département des relations interethniques (DIR) a suivi les attitudes d'exclusion, d'intolérance et d'extrémisme à l'égard des minorités nationales dans le contexte de la Covid-19 et l'accès des citoyens appartenant à des minorités nationales aux informations pertinentes sur la pandémie de Covid-19 dans leur langue maternelle. Des recommandations spécifiques ont ensuite été envoyées aux institutions concernées pour qu'elles en tiennent compte dans leurs mesures et réglementations futures.

Le ministère du Travail et de la protection sociale (MLSP) a écrit à tous les prestataires de services sociaux pour leur demander des informations sur leur situation (nombre d'agents, nombre de bénéficiaires, besoins engendrés par la pandémie: EPI, produits d'hygiène, etc.) De plus, le MLSP a publié en mai 2020 à l'intention des services sociaux un Protocole assorti de recommandations applicables tant que durerait l'état d'urgence décrété en raison de la pandémie de Covid-19.

ESPAGNE : la Direction générale de la diversité familiale et des services sociaux a mené une enquête auprès des 17 régions autonomes, des 2 villes autonomes (Ceuta et Melilla) et des entités locales concernant l'impact des mesures sociales sur la communauté rom au niveau local pendant l'état d'urgence.

ROYAUME-UNI : le gouvernement a développé une stratégie de communication et de mobilisation pour sensibiliser les minorités ethniques. Il a également développé ses relations avec des chefs religieux et d'autres parties prenantes des communautés sikh, juive, chrétienne, musulmane et hindoue. Cette stratégie comprenait de vastes campagnes médiatiques, utilisant la télévision et les réseaux sociaux pour transmettre les dernières informations du gouvernement. Des réunions en ligne régulières avec les leaders de la communauté LGBT ont été organisées par le conseiller national sur la santé des LGBT afin de comprendre l'impact de la Covid-19 sur ce groupe.

SUISSE : dès les premiers jours de la crise de la Covid-19, les autorités fédérales compétentes pour les questions liées aux Gens du voyage se sont mises en rapport avec les organisations de Yéniches et de Sinti pour évaluer leur situation et parer rapidement à leurs besoins urgents. Les autorités ont très rapidement émis des recommandations aux services cantonaux et communaux responsables des aires d'accueil pour réduire l'impact de la crise sur ces groupes et mettre en place des mesures de protection sanitaire et d'assistance économique, notamment la réduction voire l'abandon des taxes de stationnement.

2. Informations destinées aux groupes défavorisés dans leurs langues et sur les canaux de communication qu'ils utilisent

AUTRICHE : les mesures de lutte contre la Covid-19 sont diffusées en 17 langues par le Fonds autrichien pour l'intégration (ÖIF). L'ÖIF propose également un service d'information multilingue par téléphone (service de rappel), qui fournit des renseignements sur toute une série de sujets en 10 langues.

BELGIQUE : une coordination a été organisée entre les régions et les communautés, ainsi qu'au niveau fédéral, pour optimiser la traduction des informations en plusieurs langues. L'Agence de l'intégration et l'intégration civique du gouvernement flamand publie des informations sur les lignes directrices et les conséquences de la pandémie dans plus de 30 langues.⁶ Ces informations incluent: comment prévenir l'infection ; comment ralentir la pandémie ; conseils pour les personnes isolées à domicile ; et que faire lorsqu'un membre de la famille se sent malade.

En Communauté flamande, les communautés religieuses locales ont préparé conjointement un dépliant d'information sur l'organisation de célébrations pendant le confinement. Les équipes de médiation de la police locale d'Anvers ont sensibilisé les différentes communautés aux mesures relatives à la Covid-19 et ont suivi leur impact sur ces communautés. La police de Charleroi a eu des contacts et des consultations étroits avec les

⁶ <https://www.integratie-inburgering.be/corona-meertalige-info>

groupes minoritaires, dont les responsables religieux locaux et les « chefs » dans les campements roms.

CHYPRE : le maire de Limassol a convoqué une réunion par visioconférence avec les membres du Conseil interculturel de Limassol et des représentants de la communauté russe. Cette réunion a notamment conduit à la mise en place d'une équipe multiculturelle pour résoudre les questions de traduction et de distribution de documents d'information dans les différentes langues parlées à Limassol. En conséquence, la campagne sur les mesures relatives à la Covid-19 a été diffusée en plus de 40 langues par le biais des réseaux sociaux du Conseil interculturel de Limassol.

DANEMARK : une campagne d'information sur la Covid-19 ciblant spécifiquement les minorités ethniques du Danemark s'est appuyée sur la distribution d'affiches, de brochures et de vidéos en ligne. « *Mino Danmark* » tient les minorités informées des dernières nouvelles et des messages du gouvernement sur la Covid-19 en 25 langues. Une campagne sur les réseaux sociaux s'adressant aux jeunes a été lancée. Des efforts ont été faits pour rendre ces messages accessibles aux illettrés. L'autorité sanitaire danoise a élaboré des documents d'information sur la Covid-19 à l'intention des personnes issues de minorités ethniques, dont la majorité sont des migrants, afin de lutter contre les taux d'infection plus élevés au sein de cette population. Le matériel illustré est disponible en 19 langues, et des vidéos sont disponibles dans des langues telles que l'arabe, le somali, l'ourdou et le farsi. L'autorité sanitaire danoise a créé un groupe d'experts pour la conseiller sur la manière de communiquer les nouvelles informations aux minorités ethniques et pour l'aider à diffuser le matériel pertinent à travers leurs réseaux.⁷

ESTONIE : toutes les informations importantes ont été traduites dans les autres langues les plus utilisées en Estonie : le russe et l'anglais. Le gouvernement a créé une page internet spéciale dans les trois langues les plus courantes.⁸ Le gouvernement informe régulièrement les résidents estoniens par courrier électronique et par SMS. Pendant l'état d'urgence, la police a rappelé les règles et restrictions à la population dans les rues et autres lieux publics, et a effectué des visites à domicile ainsi que des appels téléphoniques aux personnes placées en quarantaine.

FINLANDE : L'Institut finlandais pour la santé et la sécurité sociale a publié sur son site internet des informations concernant la Covid-19 en 16 langues, ainsi que des enregistrements audio et vidéo dans les langues des signes finnoise et suédoise de Finlande. Le médiateur pour la non-discrimination a rassemblé des liens vers des sites qui fournissent des informations sur la Covid-19 dans différentes langues.⁹ Le Parlement sâme a diffusé dans la communauté sâme du matériel d'information préparé par le Bureau du Premier mi-

⁷ https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-coronavirus-pandemic-eu-bulletin-november_en.pdf : 32.

⁸ Voir : <https://www.kriis.ee>.

⁹ <https://www.syrjinta.fi/-/tietoa-koronaviruksesta-eri-kielilla>.

nistre et l'Institut national pour la santé et de la sécurité sociale. Par le biais d'un webinaire, le ministère des affaires sociales et de la santé a sensibilisé les municipalités à l'importance de disposer d'informations multilingues sur le coronavirus. En outre, les personnes qui ne pouvaient pas rechercher des informations en ligne ont eu accès à un service téléphonique et à un chat (principalement disponible en finnois et, si possible, en suédois et en anglais) leur fournissant des conseils sur la Covid-19. Le contact avec les personnes âgées roms a été assuré par des appels téléphoniques réguliers. Une lettre sur le coronavirus a été envoyée à chaque foyer en Finlande ; la lettre aux citoyens est également disponible en braille.

GEORGIE : le portail d'information www.StopCov.ge fournit des informations complètes sur toutes les questions liées à la Covid-19. Plus d'un demi-million d'exemplaires imprimés de matériel d'information sur la gestion de la Covid-19, les recommandations et règlements de prévention et le plan anti-crise ont été diffusés auprès des minorités ethniques. Outre les ressources imprimées, les médias en ligne et les pages officielles des réseaux sociaux des gouvernements régionaux et locaux ont été mis en œuvre pour partager des informations dans les langues des minorités ethniques. Les informations cruciales sur la Covid-19 sont diffusées dans la population par SMS sur les téléphones portables. Les SMS sont également envoyés en arménien et en azerbaïdjanais en plus du géorgien. La ligne d'information 144 fonctionne également en langues arménienne et azerbaïdjanaise. Des volontaires bilingues ont été formés sur les questions liées à la Covid-19 et ont ensuite organisé des réunions d'information en ligne avec les représentants des minorités ethniques.

ALLEMAGNE : avec la campagne « *Zusammen gegen Corona* » (ensemble contre le corona), le ministère fédéral de la santé propose sur son site web www.zusammengegen-corona.de un vaste catalogue de mesures d'information et d'éducation sur le coronavirus à l'intention de différents groupes cibles. Des articles sur divers informent la population en allemand, en anglais, en turc et en russe. Des dépliants d'information sur le coronavirus sont également disponibles en 22 langues et en braille. En outre, des informations destinées aux voyageurs rentrant en Allemagne sont proposées en allemand, en anglais, en français, en turc, en polonais et en tchèque dans toutes les stations-service et aires de repos.

Le Centre fédéral allemand pour l'éducation à la santé (BZgA) diffuse également des informations sur la Covid-19 dans différentes langues sur son site web www.infektionsschutz.de à l'intention de personnes d'origine ethnique très diverses. Des informations spécifiques aux voyageurs sont également fournies en plusieurs langues. En outre, des vidéos en langue des signes, du contenu audio et des textes en langage simple sont proposés.

L'**ISLANDE** diffuse des informations relatives à la Covid-19 en huit langues ; les autorités ont établi de nouveaux partenariats pour sensibiliser les minorités et ont ainsi rendu la diversité plus visible.¹⁰

IRLANDE : toute la communication de l'équipe Covid-19 du Service de Santé a été diffusée auprès de la société civile. Des documents sur la Covid-19 sont déjà disponibles en plus de 20 langues. Un financement supplémentaire a été accordé pour produire des informations spécifiquement adaptées aux *Travellers* sur la Covid-19 et les mesures de distanciation sociale.

ITALIE: des réunions entre l'UNAR et les associations roms ont été organisées à l'aide de plateformes en ligne ; elles ont été bien suivies par les membres des communautés roms et leurs représentants. Ce nouveau canal de communication a enregistré une forte participation des Roms, y compris les moins habitués à assister à des réunions en face à face.

LUXEMBOURG : la *toolbox* de sensibilisation et d'information sur la Covid-19 est disponible en français, en luxembourgeois, en allemand, en anglais et en portugais – mais aussi dans d'autres langues comme le roumain, le bulgare et le polonais. Par ailleurs, une campagne médiatique intitulée « Nous faisons tous partie de la solution » a été mise en place en plusieurs langues pour sensibiliser, entre autres, les groupes dits minoritaires aux mesures et gestes sanitaires en vigueur. Ladite campagne s'appuie sur des spots publicitaires à la télévision et dans divers autres médias : radio, YouTube, réseaux sociaux, etc. La campagne est également diffusée sur internet.

PAYS-BAS : des problèmes spécifiques ont révélé une méconnaissance des mesures anti-Covid-19 parmi les personnes d'origine marocaine, turque et somalienne et la circulation d'informations inexactes. Le ministère des affaires sociales et de l'emploi y a réagi en aidant les organisations disposant d'une base raisonnablement solide à diffuser et à interpréter les mesures anti-Covid-19 parmi leurs membres (émissions télévisées et en ligne, possibilité de contacter une ligne d'assistance téléphonique avec des bénévoles de leur propre communauté, et autres initiatives créatives (locales)).

NORVÈGE : la Direction de la santé et l'Institut national de santé publique ont pris des mesures pour fournir des informations adaptées aux différentes communautés et aux groupes vulnérables. Des informations sur la Covid-19 ont été diffusées en sâme du Nord, sâme du Sud et sâme de Lule, dans les 40 principales langues mondiales et dans celles de la plupart des groupes minoritaires. En outre, comme les migrants d'origine somalienne en Norvège ne parlent souvent pas le norvégien, le gouvernement a financé l'ouverture d'une « ligne d'assistance téléphonique Covid » en somali.¹¹ La coopération avec les ONG

¹⁰ Cités interculturelles (2020), Covid-19 : Défis et Opportunités pour les autorités locales interculturelles, Rapport de synthèse de la réunion en ligne, 23 avril 2020.

¹¹ Informations recueillies lors d'un séminaire du Conseil de l'Europe sur les discours de haine en ligne.

de groupes ethniques, les animateurs socio-éducatifs et les conseillers en santé représentant divers groupes ethniques ou migrants est considérée comme un moyen efficace d'atteindre les groupes minoritaires et vulnérables.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA : il existe une version en langue russe du site officiel consacré aux actualités relatives à la Covid-19. Des dépliants d'information sur le virus et les mesures correspondantes ont été diffusés en ukrainien, en roumain et en gagaouze.¹²

PORTUGAL : pendant l'état d'urgence, la présence en face à face a toujours été maintenue dans les services des Centres nationaux d'appui à l'intégration des migrants (CNAIM) et a été complétée par le renforcement des services en ligne et la création d'adresses électroniques spécifiques et d'un soutien téléphonique.

Le Haut-Commissariat aux migrations (ACM) a publié des informations sur les différentes mesures prises selon la situation de chaque région en portugais et en neuf autres langues (anglais, arabe, bengali, français, hindi, mandarin, népalais, roumain et russe).¹³ Des vidéos de la Direction générale de la santé préconisant des mesures barrière contre la Covid-19 ont été réalisées dans les langues suivantes : arabe, bengali, créole, népalais et roumain. Des informations ont également été diffusées auprès des ONG des Roms, notamment par le biais d'une campagne de sensibilisation.

ROUMANIE : la société de radiodiffusion roumaine et la télévision nationale ont adapté leurs programmes destinés aux minorités nationales, en traduisant et en diffusant dans différentes langues minoritaires toutes les informations relatives à la pandémie et aux mesures prises par les autorités. La police a joué un rôle important dans la diffusion de l'information : en partenariat avec la société civile, des messages audio concernant les mesures de prévention ont été enregistrés et diffusés par les patrouilles de police dans les agglomérations où la majorité de la population parle le romani et le hongrois.

Les assistants sociaux des équipes communautaires intégrées mises en place par le projet financé par le FSE « Créer et mettre en œuvre des services communautaires intégrés pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale » ont apporté un soutien (information, conseil, etc.) aux personnes vulnérables de leurs communautés et mené des enquêtes sociales.

Le Département des relations interethniques (DIR) a étudié l'utilisation des langues minoritaires faite par plusieurs institutions publiques dans leur communication sur les mesures liées à la Covid-19. Ses conclusions et les recommandations pour les diverses entités, y compris les médias publics, ont été publiées et envoyées aux parties concernées afin qu'elles en tiennent compte dans leurs activités et décisions futures.

¹² <http://gismoldova.maps.arcgis.com/apps/opsdashboard/index.html#/b8a5ead53f214b649ac4ec45e4b4c65f>.

¹³ <https://ec.europa.eu/migrant-integration/index.cfm?action=furl.go&go=/news/portugal-more-multilingual-information-on-Covid-19-for-migrants>.

Les organisations représentatives des membres de plusieurs minorités (hongroise, ukrainienne, polonaise, serbe) ont également été activement impliquées dans la fourniture d'informations pertinentes sur la Covid-19 dans leurs langues respectives.

SLOVAQUIE : le Plénipotentiaire pour les minorités nationales a publié une déclaration officielle demandant la traduction de tous les documents et mesures pertinents adoptés par le gouvernement dans les langues des minorités nationales (hongrois, roumain, ukrainien, ruthénien et allemand), et a chargé le gouvernement et les autres autorités de respecter la loi sur les langues minoritaires, qui exige la publication de toutes les informations pertinentes dans les langues minoritaires.¹⁴

SUÈDE : l'Agence de santé publique a publié des conseils et des recommandations générales sur la manière d'éviter la propagation de la maladie. Ils sont disponibles en plusieurs langues, y compris en romani dans certaines régions¹⁵. Les chefs religieux et les médiateurs des groupes minoritaires ont participé à la diffusion d'informations sur le virus et sur la manière de se protéger contre l'infection.

SUISSE : un grand nombre de documents et de vidéos pédagogiques sont traduits dans plusieurs langues des immigrés. La *Corona-Helpline* et le site Internet officiel de la Confédération suisse consacré à la pandémie sont disponibles en 10 langues.

ROYAUME-UNI : les messages et les conseils du gouvernement en matière de santé publique ont été diffusés dans plus de 600 publications, y compris celles qui ont une forte proportion de lecteurs issus de minorités ethniques. Pour atteindre le plus grand nombre de personnes possible, les supports marketing sont systématiquement traduits en 10 langues, et des langues supplémentaires sont fournies à la demande des autorités locales et des groupes de parties prenantes externes.

Le gouvernement a également annoncé un nouveau programme de « champions communautaires », qui finance à hauteur de 25 millions de livres les autorités locales et le secteur bénévole et communautaire pour améliorer la diffusion des conseils officiels de santé publique et d'autres messages ou communications sur le virus dans des endroits et groupes spécifiques les plus exposés à la Covid-19.

TURQUIE : dans les centres de santé pour migrants, les migrants sont informés sur la maladie et les mesures de protection et de confinement. Des supports tels que des affiches et des brochures sont diffusés en différentes langues.¹⁶

¹⁴ https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/slovakia-report-Covid-19-april-2020_en.pdf : 10.

¹⁵ <https://www.skane.se/en/Health-care/seeking-healthcare/Covid-19---other-languages/>.

¹⁶ <https://Covid19bilgi.saglik.gov.tr/tr/> and <https://hsgm.saglik.gov.tr/tr/gocsagligi->

II. Accès aux services

1. Santé

Dans certains pays comme la **BELGIQUE**, la **FRANCE**, l'**ALLEMAGNE (BERLIN)**, l'**IRLANDE**, **MALTE**, les **PAYS-BAS**, la **NORVÈGE**, la **SUISSE** et le **ROYAUME UNI**, les personnes sans papiers ont pu bénéficier des soins de santé liés à la Covid-19.¹⁷

BELGIQUE : la ministre fédérale de la Santé a ordonné l'interdiction de facturer un supplément pour les chambres individuelles et pour le matériel de protection pendant la crise. De plus, la délivrance de l'attestation d'aide médicale urgente n'est pas nécessaire pour la prise en charge par l'État des frais liés aux soins prodigués aux personnes en situation irrégulière. A l'initiative du parlement fédéral, le plafond de revenu pour obtenir une avance sur pension alimentaire auprès du SECAL (service des créances alimentaires) a été supprimé.

BOSNIE-HERZÉGOVINE : la Fondation « Initiative des femmes de la BiH » (BHWI) fournit un soutien psychosocial aux groupes vulnérables de femmes en déplacement (femmes voyageant avec des membres ou des membres présumés de leur famille, mères et pères célibataires, filles non accompagnées, malades, illettrées ou analphabètes). L'équipe mobile psychosociale est composée de travailleurs sociaux, de psychologues, de traducteurs, de médiateurs culturels qui interviennent dans les centres d'accueil temporaires pour les migrants en BiH. Le personnel de la BHWI assure la traduction et les enregistrements, remplit des formulaires et propose de l'alphabétisation, de la formation complémentaire, des soins de santé, de l'ergothérapie, des ateliers (coiffure, couture, tricot, maquillage, fabrication de bijoux), des activités sportives et culturelles, de la musique et de la danse, des soins de santé mentale, du soutien psychologique, du travail avec les victimes de diverses formes de violence, etc. Plusieurs évaluations des besoins des familles avec enfants, des femmes et des filles ont été effectuées en ce qui concerne la violence fondée sur le sexe dans le contexte de la migration mixte en BiH. L'organisation non gouvernementale « Les femmes d'Una » (Bihać) a mis en œuvre un programme pour surmonter les traumatismes en faveur des femmes réfugiées et migrantes.

BULGARIE : le Réseau national des médiateurs de santé a élaboré des lignes directrices pour le travail des médiateurs de santé afin de freiner la propagation de la Covid-19, qui doivent être validées par le ministère de la Santé.

ESTONIE : toutes les personnes vivant ou séjournant en Estonie, indépendamment de leur couverture médicale, bénéficient du même traitement médical en cas de diagnostic de Covid-19. Comme 24,3 % des Roms vivant en Estonie ne sont pas assurés (contre 14,7 % de la population générale), cette mesure est considérée comme importante.

¹⁷<https://picum.org/whats-happening-to-undocumented-people-during-the-Covid-19-pandemic/>.

FINLANDE : Le gouvernement central a augmenté son soutien aux municipalités et l'association des autorités locales a été renforcée en 2020 et a assuré les services nécessaires dans les zones les plus défavorisées et aux personnes les plus vulnérables.

FRANCE : il a été recommandé d'utiliser le traducmed (<http://www.traducmed.fr>), un outil d'aide à la prise en charge médicale. Ce site contient la fiche explicative de la Covid-19 en 42 langues, la fiche des mesures barrière en 16 langues, les instructions de confinement en 11 langues et des phrases en 38 langues pour communiquer avec les patients.

GRÈCE : le 27 mars 2020, le gouvernement a accordé 2 255 000 EUR à 98 municipalités pour distribuer des fournitures et équipements médicaux aux communautés roms.¹⁸

ITALIE : dans le cadre d'un accord entre l'UNAR et l'Institut national pour la santé, la migration et la pauvreté (ci-après INMP-NIHMP), l'INMP mène un projet (950 481 EUR) en faveur des autorités sanitaires locales de 14 zones urbaines pour la mise en œuvre du « Plan d'action pour la santé des Roms », qui vise à améliorer l'égalité d'accès aux soins de santé pour la population rom. Plusieurs activités ont été menées avec la participation des établissements de santé de Naples, Rome, Milan, Salerne et Cagliari. Ces activités comprennent : la création d'un répertoire de tous les matériels d'éducation sanitaire, le développement d'outils numériques pour la convivialité des informations, la conception de formations pour les médiateurs transculturels roms dans le domaine de la santé, le développement d'une formation pour le personnel de santé du système national de santé et l'expérimentation de modèles d'intervention.

S'agissant des personnes LGBTI, des interventions visant à informer sur l'accès aux services de santé locaux ont été encouragées. En outre, l'UNAR, en coopération avec l'Institut national de la santé, a lancé un projet expérimental visant à développer le premier portail web institutionnel pour les personnes transsexuelles (appelé INFOTRANS.IT).

La **LITUANIE** a annoncé que les frais de santé liés au coronavirus des étrangers sans assurance maladie seraient pris en charge par l'État.¹⁹

LUXEMBOURG : le gouvernement a créé ou consolidé diverses hotlines du domaine de la santé, telles que « Santé », « SOS Détresse » ou encore « *Kanner a Jugend Telefon* », afin de proposer une aide anonyme, continue et confidentielle aux personnes dites vulnérables souffrant socialement et psychologiquement des conséquences de la crise sanitaire. En complément du site officiel du gouvernement, les autorités ont également développé, en collaboration avec la société civile, un site internet « Coronavirus et santé mentale » qui recense notamment des informations utiles pour mieux gérer et préserver sa santé psychologique en période de crise sanitaire²⁰.

¹⁸<https://fra.europa.eu/en/news/2020/protect-human-rights-and-public-health-fighting-Covid-19> : 32.

¹⁹https://www.baltictimes.com/foreigners_emigrants_to_be_treated_for_coronavirus_at_state_s_expense_in_lithuania/.

²⁰<https://www.Covid19-psy.lu/>

MACEDOINE DU NORD : le 5 août 2020, la ligne d'assistance téléphonique nationale LGBTI a été lancée par l'association des minorités sexuelles et de genre « Front Subversif » en partenariat avec le ministère du travail et de la politique sociale et avec le soutien financier de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

POLOGNE : les autorités municipales de Lublin ont pris des mesures pour que les migrants puissent obtenir un numéro de sécurité sociale. ²¹

PORTUGAL : plusieurs membres du personnel du Haut-Commissariat aux migrations (ACM) ont travaillé directement avec les personnes isolées, les ont sensibilisées aux règles à respecter, ont diagnostiqué et assuré les besoins essentiels, ont établi des contacts avec plusieurs institutions et ont mis des traducteurs à leur disposition. L'ACM a également participé aux actions de dépistage de la Covid-19 auprès des demandeurs d'asile, en fournissant principalement des interprètes dans cette situation.

La Direction générale de la santé a émis des directives spécifiques à l'intention des administrations régionales de la santé pour garantir l'accès des personnes transgenres au suivi clinique et aux médicaments dans le cadre d'une thérapie hormonale spécifique. De plus, grâce à un partenariat entre le Secrétaire d'État à la citoyenneté et à l'égalité et l'Association nationale des pharmacies (ANF), elle a créé un canal de communication direct et privilégié entre les associations et groupes ANF et LGBTI pour identifier et répondre aux besoins liés à l'accès aux pharmacies et à l'administration de préparations injectables associées à des thérapies hormonales spécifiques.

ESPAGNE : le ministère des Droits sociaux a publié un document technique contenant des recommandations aux services sociaux sur les actions à mener pendant la crise de la Covid-19 dans les quartiers isolés et les quartiers très vulnérables. ²²

ROYAUME-UNI : les personnes transgenres peuvent voir leur opération et leur traitement d'affirmation du genre annulés ou retardés car les fondations qui hébergent une clinique d'identité de genre suivent les recommandations nationales visant à éviter les contacts en face à face, sauf en cas d'urgence. Cela pourrait affecter négativement la santé mentale. Le NHS Angleterre a indiqué aux médecins généralistes les mesures à prendre pour garantir un accès continu aux traitements et aux ordonnances dans la mesure du possible, par exemple par le biais de la distribution électronique des ordonnances. Le conseiller national pour la santé des LGBT a également travaillé dans l'ensemble du système de soins de santé pour veiller à ce que des conseils sur la Covid-19 spécifiques aux LGBT soient produits sur des questions telles que l'accès aux cliniques d'identité de genre ou l'obtention d'un soutien en matière de santé mentale.

²¹<https://www.themayor.eu/en/how-to-support-foreigners-in-a-pandemic-lessons-from-lublin>.

²²<http://www.fnmc.es/2020/03/31/documento-tecnico-de-recomendaciones-de-actuacion-de-los-servicios-sociales-ante-la-crisis-por-Covid-19-en-asentamientos-segregados-y-barrios-altamente-vulnerables/>.

La **TURQUIE** garantit à tous les habitants de la Turquie, qu'ils soient ou non couverts par la sécurité sociale, des traitements et des médicaments gratuits contre les coronavirus.²³

2. Logement (permettant la distanciation sociale et le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale)

FINLANDE : des dispositions ont été prises pour que les centres d'accueil des demandeurs d'asile puissent gérer des situations potentielles de quarantaine et d'isolement. Le service finlandais de l'immigration a publié dans différentes langues plusieurs brochures d'information sur la Covid-19 destinées aux demandeurs d'asile.

FRANCE, GRECE, IRLANDE²⁴, SUISSE et ROYAUME-UNI²⁵ : des instructions ont été données pour mettre des sites supplémentaires à la disposition des Roms et Gens du voyage et/ou améliorer les conditions sanitaires.

FRANCE, ALLEMAGNE²⁶, HONGRIE²⁷, ITALIE, ROUMANIE, ESPAGNE²⁸ : les expulsions ont été suspendues.²⁹

GRÈCE : les autorités grecques ont continué à renouveler automatiquement les permis de séjour des demandeurs d'asile afin d'éviter les fortes concentrations dans les bureaux d'asile³⁰.

IRLANDE : des mesures spéciales ont été mises en place pour améliorer l'accès aux services de la communauté rom, y compris des logements spécifiques pour faciliter la distanciation sociale et des soins médicaux spécifiques aux Roms. Des fonds supplémentaires ont également été octroyés pour faciliter la distanciation sociale dans les logements des *Travellers* et pour les demandeurs de protection internationale dans le cadre du système de prestation directe.

²³<https://www.trtworld.com/turkey/coronavirus-treatment-in-turkey-is-free-35417> ;
<https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2020/04/20200414-16.pdf>.

²⁴ <https://www.paveepoint.ie/concerns-for-vulnerable-travellers-being-taken-on-board-by-government-in-plan-to-fight-Covid-19/>.

²⁵ [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/882564/Covid-19 - mitigating impacts on gypsy traveller communities.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/882564/Covid-19_-_mitigating_impacts_on_gypsy_traveller_communities.pdf).

²⁶ <https://www.thelocal.de/20200322/german-government-promises-relief-for-renters-amid-coronavirus-crisis>.

²⁷ <https://hungarytoday.hu/coronavirus-govt-suspends-enforcements-evictions/>.

²⁸ <https://www.deccanherald.com/international/world-news-politics/coronavirus-spain-bans-evictions-to-ease-virus-hardship-819858.html>.

²⁹ Voir le rapport « [Covid-19: une analyse des aspects relatifs à l'anti-discrimination, à la diversité et à l'inclusion dans les Etats membres du Conseil de l'Europe](#) ».

³⁰ https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-coronavirus-pandemic-eu-bulletin-november_en.pdf : 31

LUXEMBOURG : le gouvernement a organisé un nouveau dispositif de primo-accueil permettant un dépistage systématique du SARS-Cov-2 chez les demandeurs de protection internationale nouvellement arrivés au pays, avant leur relogement dans d'autres structures d'hébergement. En raison de la crise sanitaire et des mesures de couvre-feu, le gouvernement a également ouvert prématurément les structures d'hébergement dans le cadre de son « Action Hiver ».

3. Éducation (apprentissage en ligne/à distance)

AUTRICHE : des programmes spéciaux d'aide à la scolarisation des Roms sont organisés en ligne (la *Roma-Schulmediation* à Vienne ou la *Lernbetreuung* dans le Burgenland). Le manque de contact personnel a été signalé comme étant un problème particulier.

BELGIQUE : en communauté flamande, le bureau chargé de la reconnaissance des qualifications étrangères (NARIC-Flanders) a maintenu ses opérations. La crise sanitaire a accéléré le projet de « numérisation radicale » ; ainsi, les documents sont désormais délivrés uniquement au format numérique et les décisions d'équivalence sont signées électroniquement (en pdf). Grâce à la coopération mise en place entre *NARIC Flanders* et les bureaux d'accueil des immigrants et réfugiés primo-arrivants, la reconnaissance des qualifications reste accessible aux groupes cibles plus difficiles à atteindre par la voie électronique.

BULGARIE : des médiateurs éducatifs ont aidé les enfants des quartiers pauvres, y compris les quartiers roms, et leur ont proposé une aide pour l'éducation en ligne. Les opérateurs de téléphonie mobile ont fourni un accès gratuit à l'internet dans les quartiers roms pour soutenir l'enseignement à distance.

CROATIE : la participation des élèves roms aux activités d'enseignement à distance a été analysée dans le but de détecter les lacunes.

La **FRANCE** a assuré la distribution de matériel informatique à l'intention des écoles et des établissements d'enseignement (tablettes et ordinateurs portables), en concertation avec les communes, les départements et les régions, afin d'assurer la continuité de l'enseignement.³¹

FINLANDE : en juin 2020, le gouvernement finlandais a pris un vaste train de mesures, d'une valeur d'environ 320 millions EUR, pour promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes. Il a été baptisé « paquet bien-être » et couvre les branches administratives de trois ministères : le ministère de l'Education et de la culture, le ministère des Affaires sociales et de la santé et le ministère de l'Economie et de l'emploi. 30 millions EUR ont été alloués à l'enseignement et la formation professionnels pour soutenir les étudiants qui ont interrompu leurs études ou qui risquent de le faire, et pour l'orientation de ceux qui

³¹ <https://www.education.gouv.fr/continuite-pedagogique-l-education-nationale-et-la-poste-mobilisees-pour-maintenir-le-lien-avec-les-303321>.

arrivent à la fin de leurs études. Les jeunes menacés d'exclusion sociale se sont vu proposer des formations et des services menant à une qualification ou à un emploi.

GEORGIE : l'accès à l'éducation a été assuré par le passage rapide à des formats d'apprentissage à distance/en ligne et l'introduction de plates-formes d'éducation numérique. Un projet « d'école télévisée » est en cours de réalisation ; il consiste à diffuser des cours télévisés dans diverses matières pour les écoliers et les étudiants entrants, y compris les représentants des minorités ethniques.

GRÈCE : les étudiants des camps de réfugiés ont reçu des paquets de devoirs hebdomadaires s'ils ne pouvaient pas se connecter à des plates-formes en ligne par téléphone ou par Internet.³² Des institutions non territoriales ou d'autonomie culturelle comme l'instance nationale autonome des Roms en **HONGRIE** et les conseils nationaux des minorités en **SERBIE** ont soutenu l'enseignement dans les langues minoritaires.

ITALIE : à Milan, la « *Casa della Carità* » a financé, dans le cadre de projets éducatifs, l'achat de 45 tablettes; elle continue d'en collecter. À Naples et dans plusieurs autres municipalités, certaines familles roms ont reçu du matériel récréatif et éducatif.

LUXEMBOURG : le gouvernement a créé un site internet dédié à la Covid-19 dans le secteur de l'enseignement et de l'éducation³³. Ce site comprend par exemple un document de questions/réponses en cinq langues et reprend des documents de référence, des informations pratiques relatives à la gestion de la pandémie dans les écoles et les structures éducatives ainsi qu'une feuille de route sur la digitalisation des apprentissages scolaires. Dans le domaine de l'éducation, deux lignes d'assistance téléphonique ont été renforcées afin de pouvoir offrir des aides pédagogiques, des conseils psychologiques et un soutien familial aux personnes et ménages dits vulnérables. En outre, le gouvernement a développé une plateforme spécifique consacrée aux informations et aux principales ressources sur les apprentissages scolaires à domicile³⁴. Enfin, les autorités ont créé des ressources et des méthodes pour un enseignement à distance, notamment afin d'assurer la continuité dans l'apprentissage des langues dans le cadre de l'intégration linguistique des demandeurs et bénéficiaires de protection internationale ainsi que des primo-arrivants adultes.

MACEDOINE DU NORD : des négociations ont été menées avec les compagnies de télécommunications pour subventionner la connectivité³⁵ et le don de cartes pour l'internet mobile par l'intermédiaire des centres d'action sociale. Dans le cadre du projet d'inclusion des enfants pour l'enseignement préscolaire, une proposition vise à impliquer les éducateurs, les soignants et les médiateurs roms dans le processus d'instruction et de suivi de

³² <https://oecdeditoday.com/immigrant-refugee-students-coronavirus/>.

³³ <https://men.public.lu/fr/support/coronavirus.html>

³⁴ <https://www.schouldoheem.lu/lu>

³⁵ <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/IRB%202020-10.pdf> : 5.

l'éducation en ligne. Cette proposition a étudié la possibilité de fournir des tablettes à 103 enfants qui n'avaient pas accès à l'enseignement préscolaire.

ROUMANIE : la société publique de radiodiffusion(TVR) a créé des programmes télévisés spéciaux pour la diffusion d'émissions de « télé-école », y compris des cours pour les étudiants des minorités nationales, dispensés dans leur langue maternelle, pour toutes les matières scolaires.

Le ministère de l'éducation, avec le soutien des inspections scolaires des comtés, de partenaires privés et d'ONG, a pris des mesures pour identifier les élèves qui ne pouvaient pas assister aux cours en ligne faute du matériel nécessaire. Le gouvernement roumain a ensuite alloué des fonds pour l'achat d'appareils électroniques avec connexion Internet pour les élèves issus de milieux défavorisés. Des fonds supplémentaires ont ensuite été consacrés à l'achat de matériel de protection de la santé et d'appareils électroniques pour les écoles des zones défavorisées. En outre, un programme de micro-subsidies élaboré en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a soutenu les écoles les plus défavorisées de Roumanie.

SERBIE : en coopération avec le service public des médias de la radio-télévision de Voïvodine, ainsi qu'avec les médias locaux et minoritaires, des contenus pédagogiques ont été diffusés dans huit langues minoritaires. Des recherches ont été menées sur la participation des groupes vulnérables à l'éducation par le biais de l'enseignement à distance.³⁶ Les données obtenues ont servi à planifier d'autres mesures visant à développer les ressources, à étendre la couverture et à améliorer la qualité de l'enseignement à distance. Une recherche similaire a été menée concernant l'accès à l'enseignement à distance pour les enfants dans les centres d'accueil et d'asile pendant la pandémie.

SLOVÉNIE : avec l'aide de donateurs privés, des milliers d'appareils électroniques ont été collectés en faveur d'enfants vulnérables qui n'avaient pas accès à un ordinateur.³⁷

TURQUIE : un enseignement à distance a été dispensé via les chaînes de télévision EBA de TRT pour garantir à tous les étudiants l'accès à l'éducation. La capacité de la plateforme EBA, qui était déjà utilisée, a été augmentée : alors qu'environ 40 000 utilisateurs pouvaient se connecter en même temps au réseau informatique de l'éducation (EBA) avant l'urgence, la capacité a été portée à près de 300 000 ; 50 000 classes pouvaient utiliser simultanément l'EBA.

Dans le cadre du projet « *Building Tomorrow* », est mené en coopération avec la Direction générale de la formation continue et « *Concern Worldwide* », des groupes de discussion WhatsApp ont été mis en place avec les parents d'enfants afin d'assurer une communica-

³⁶ <http://www.mpn.gov.rs/wp-content/uploads/2020/06/4.b-Prvi-izve%C5%A1taj-osestljive-grupe-u%C4%8Denje-na-daljiju.pdf>.

³⁷ <https://oecdedutoday.com/including-marginalised-roma-students-during-coronavirus/>.

tion régulière avec les enfants et de fournir des informations sur l'accès au réseau informatique de l'éducation. L'aide en espèces (235 livres turques par mois) a été octroyée sans aucune condition pendant la période d'enseignement à distance, alors qu'il était initialement prévu de la déboursier à la condition que les étudiants turcs et syriens suivent régulièrement l'enseignement et que les parents contribuent à l'éducation de leurs enfants et aux activités de l'école.

4. Emploi et atténuation de l'impact économique de la crise

BELGIQUE : en mai 2020, le gouvernement fédéral a décidé d'allouer une subvention supplémentaire de 15 millions d'EUR aux Centres Publics d'Action Sociale puis, en juin 2020, une enveloppe supplémentaire de 110 millions EUR afin de toucher de nouveaux groupes cibles. Le chômage temporaire pour force majeure liée au coronavirus a été prolongé jusqu'au 31 mars 2021. Ces allocations sont augmentées durant une période de trois mois de 65 % à 70 %. De plus, la dégressivité des allocations de chômage a été gelée du 1^{er} avril au 31 août en raison de la crise liée au coronavirus et prolongée jusqu'au 28 février 2021.

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) a lancé une Task Force « Urgence sociale » et créé un numéro vert « Urgence sociale » (ligne 1718).

La **FINLANDE** a modifié sa législation afin de permettre aux étrangers déjà présents dans le pays d'accepter un travail jugé « essentiel » en cas de licenciement. L'amendement est resté en vigueur jusqu'au 31 octobre 2020 et s'appliquait au travail dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de la technologie, de la chimie, de l'alimentation, de la mer, de la logistique, du social et de la santé, de la communication, de la construction et des infrastructures.³⁸

Pour tenir tous les entrepreneurs de Finlande au courant de la situation et des restrictions causées par la Covid-19, le ministère de l'Economie et de l'emploi a publié des informations sur l'impact du coronavirus sur les activités commerciales, l'emploi et la sécurité d'approvisionnement en finnois, suédois, anglais, arabe, kurde, persan, turc, russe, estonien, chinois et somalien. Le ministère a produit un dépliant d'information multilingue à l'intention des demandeurs d'asile sur les possibilités de travail saisonnier.

ALLEMAGNE: l'Allemagne a assoupli les conditions d'accès au chômage partiel, élargi l'aide, prolongé la durée de la demande, ouvert le régime aux travailleurs temporaires et permis aux salariés de gagner un certain montant pendant le travail de courte durée sans réduction de l'allocation de chômage partiel. L'Allemagne a adopté une nouvelle loi (*Arbeitsschutzkontrollgesetz*) pour améliorer les conditions de travail et de logement ainsi que la santé et la sécurité au travail, en particulier dans l'industrie de la viande - un secteur dans lequel travaillent de nombreux migrants. La nouvelle loi interdit la sous-traitance dans l'industrie de la viande à partir de janvier 2021 et interdit de manière générale le

³⁸ <https://fra.europa.eu/en/publication/2020/Covid19-rights-impact-may-1> : 30; Finlande, loi n° 208/2020, section 213 b, 9 avril 2020 : <https://www.finlex.fi/fi/laki/alkup/2020/20200208>.

travail temporaire dans l'industrie de la viande à partir d'avril 2021 (avec une petite exception pour l'industrie de la transformation de la viande). Ainsi, la loi empêche les abattoirs de déléguer à des sous-traitants la responsabilité de la santé au travail et de la sécurité des salariés.³⁹

ITALIE : l'UNAR a entamé un dialogue avec certains groupes défavorisés, comme les travailleurs itinérants (principalement les Sinti), qui sont confrontés à des difficultés extrêmes pendant la pandémie. L'Office, également par l'intermédiaire de l'ANCI, s'est entretenu avec diverses parties prenantes (ministère du Patrimoine culturel et des Municipalités) pour les sensibiliser à la prise en charge des situations critiques. Des initiatives ont également été lancées pour l'insertion professionnelle des personnes transsexuelles.

LUXEMBOURG : le gouvernement a mis en œuvre un vaste programme structurel de stabilisation de l'économie qui comprend notamment tout un ensemble d'aides Covid-19 accordées aux entreprises, de même que des mesures de maintien dans l'emploi et de soutien des ménages les plus vulnérables⁴⁰. Ainsi, l'allocation de vie chère a été doublée pour les ménages à revenu modeste. Par ailleurs, le gouvernement a introduit un congé pour soutien familial destiné aux travailleurs salariés ou indépendants contraints de stopper leur activité professionnelle pour s'occuper d'une personne majeure en situation de handicap ou de forte dépendance. Enfin, le gouvernement a temporairement gelé, pour l'ensemble des ménages, l'augmentation des loyers des baux non-commerciaux.

NORVÈGE : la nouvelle loi sur l'intégration déposée au Parlement place l'éducation, la qualification et le travail au centre du processus d'intégration. Des mesures de renforcement des compétences ont été prises pour soutenir les réfugiés et les migrants. Un train de mesures d'un montant total de 456 millions de NOK a été proposé pour faciliter l'insertion des réfugiés et des immigrants sur le marché du travail.

MACEDOINE DU NORD : les travailleurs informels et d'autres ont été inclus dans le système pour bénéficier d'une aide minimale garantie basée sur le montant total des revenus de tous les membres du ménage; elle sera calculée sur la base du dernier mois, au lieu des trois mois actuels.⁴¹

La **POLOGNE** a mis en place une allocation de solidarité pour les personnes ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie de la Covid-19 qui couvre les migrants, y compris ceux qui ont un permis de séjour temporaire ou un visa délivré en rapport avec le travail, les réfugiés reconnus, ainsi que les bénéficiaires de la protection subsidiaire, les titulaires d'un permis accordé pour des raisons humanitaires ou d'un permis de séjour toléré, ainsi que les membres de leur famille.⁴²

³⁹ <https://www.bundesregierung.de/breg-de/suche/arbeitsschutzkontrollgesetz-1772606>

⁴⁰ <https://meco.gouvernement.lu/fr/dossiers/2020/coronoavirus-entreprises.html>

⁴¹ <https://bit.ly/2V2JnaG> .

⁴² [https://ec.europa.eu/migrant-integration/index.cfm?action=furl.go&go=/news/poland-solidarity-allowance-due-to-Covid-19-for-the-unemployed-applies-to-foreigners.](https://ec.europa.eu/migrant-integration/index.cfm?action=furl.go&go=/news/poland-solidarity-allowance-due-to-Covid-19-for-the-unemployed-applies-to-foreigners)

La **ROUMANIE** a accordé sans interruption, pendant toute la durée de l'état d'urgence et jusqu'à la fin de l'année scolaire, des prestations d'assistance sociale, qui sont normalement conditionnées par la scolarisation des enfants ou des jeunes ou par la fréquentation régulière de la maternelle, dans le cas des enfants d'âge préscolaire.

Des mesures ont été prises pour verser une indemnité aux personnes qui ont interrompu leur activité pendant la pandémie de Covid-19, autres que les salariés et les professionnels. Les indépendants ou les personnes en activité journalière ont reçu une indemnité mensuelle allant de 35 % à 41,5 % du salaire brut moyen. Des journées payées ont été accordées aux parents s'occupant de leurs enfants pendant la fermeture temporaire des écoles.

L'**ESPAGNE** a lancé un programme de revenu minimum pour ses familles les plus vulnérables. Depuis le 26 juin 2020, quelque 255 000 personnes ont commencé à bénéficier du revenu minimum de subsistance, grâce auquel les familles les plus vulnérables d'Espagne, y compris les familles de migrants et de Roms, ont commencé à recevoir un minimum mensuel pouvant atteindre 700 EUR.⁴³

SUÈDE : le gouvernement suédois a proposé de prolonger la période pendant laquelle les jeunes migrants peuvent trouver un emploi pour subvenir à leurs besoins, ce qui est nécessaire pour le renouvellement de leur permis de séjour et l'obtention d'un permis permanent. La proposition concerne ceux qui ont acquis un permis de séjour pour étudier dans l'enseignement secondaire supérieur. Elle porterait de 6 à 12 mois la période dont disposent les jeunes migrants après la fin de leurs études pour trouver un emploi.⁴⁴

SUISSE : avec la contribution financière des autorités fédérales, un service de conseil a été mis en place en coopération avec certaines ONG pour soutenir les Gens du voyage dans leurs demandes d'aide sociale. Cette aide peut prendre la forme de bons et, en cas de situation économique précaire, la couverture des factures de loyer ou d'assurance.

TURQUIE : plusieurs mesures ont été prises pour éviter que des personnes ne soient licenciées en raison de la pandémie de Covid-19. Ces mesures étaient plutôt axées sur la prévention des licenciements de manière à protéger l'emploi. Les formules de travail flexible ont été étendues. Le droit des employeurs de résilier les contrats de travail a été limité, sauf pour des raisons spécifiques. Conformément aux lois n° 7226 et 7244, qui sont entrées en vigueur pendant la pandémie, les conditions pour le droit de demander un chômage partiel ont été modifiées (réception des demandes par courrier électronique afin d'accélérer les processus, conclusion des demandes dans les 60 jours à compter de la date de la demande). Une aide financière sous forme de complément de revenu a été accordée aux personnes ne pouvant bénéficier d'allocations de chômage et à celles qui

⁴³ <https://www.euronews.com/2020/06/26/spain-launches-minimum-income-scheme-for-its-most-vulnerable-families>.

⁴⁴ https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-coronavirus-pandemic-eu-bulletin-november_en.pdf : 32.

étaient en congé sans solde parce qu'elles ne remplissaient pas les conditions requises pour le paiement des primes. Les mesures visant à éviter que les salariés étrangers ne perdent leur droit au travail - permis de travail pour les étrangers travaillant en Turquie (y compris les immigrants et les étrangers sous protection) - ont été prises sur la base des recommandations du Conseil scientifique créé au sein du ministère de la Santé pendant la pandémie de Covid-19.

5. Octroi du statut (de résident) et accès aux (autres) services (y compris l'accès à l'aide sociale et à l'alimentation)

BELGIQUE : au niveau fédéral, la Commission Climat-Énergie de la Chambre des Représentants a voté l'indexation du Fonds Gaz et Électricité, qui octroie des dotations aux Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) afin de pouvoir aider des personnes à se chauffer et à se fournir en électricité. Cette indexation pour les années 2019 et 2020 garantit aux CPAS 12 millions d'EUR supplémentaires afin de soutenir les personnes en situation de précarité énergétique.

La distribution de l'aide alimentaire via le Fonds européen d'aide aux plus démunis se poursuit pendant la période de confinement, et le Service Public Programmatoire Intégration Sociale a demandé aux organisations partenaires d'appliquer les règles d'attribution de façon plus souple.

En Communauté germanophone, des cours de langue pour les migrants ont été organisés à distance ; le budget de l'aide alimentaire a été doublé ; des ordinateurs portables ont été distribués aux étudiants qui n'avaient pas les moyens d'en acheter un et le fonds d'aide sociale pour les CPAS (Centres publics d'aide sociale) a été augmenté.

BOSNIE-HERZÉGOVINE : pendant la pandémie de Covid-19, certains fonds alloués à l'Association des femmes roms « *Better Future* » (projet « *my Right, not Privilege* ») ont été réorientés vers une aide directe à la communauté rom.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le gouvernement a adapté les règles permettant aux étrangers d'entrer en République tchèque dans des cas exceptionnels de regroupement familial afin d'inclure également les partenaires de couples de même sexe et les membres de leur famille.

ESTONIE : l'aide alimentaire aux personnes nécessiteuses a été organisée par les gouvernements locaux. De nombreuses collectivités locales ont commencé à coopérer avec les épiceries et les pharmacies locales pour livrer de la nourriture, d'autres produits de première nécessité, des médicaments et, dans certains cas, des conseils techniques, aux personnes qui avaient besoin d'aide et au sein des groupes à risque à la Covid-19. Dans de nombreux cas, le gouvernement local a payé pour la livraison de la nourriture et des médicaments. Plusieurs bons exemples de solutions de livraison de nourriture pour les personnes dans le besoin ont émergé, avec la perspective de trouver un modèle approprié pour l'ensemble du pays.

FRANCE : le Défenseur des droits a demandé la reprise de l'enregistrement des demandes d'asile.⁴⁵

FINLANDE : les ressortissants de pays tiers résidant en Finlande avec un permis de séjour ou un permis en vertu de la loi sur les étrangers (301/2004) ont obtenu l'autorisation de changer d'employeur et de profession sans devoir solliciter un autre permis.

GEORGIE : pour atténuer l'impact socio-économique de la pandémie de Covid-19 sur la population, le bureau du ministre d'État de la Géorgie pour la réconciliation et l'égalité civique a livré 605 colis alimentaires et articles d'hygiène aux familles les plus vulnérables socialement des minorités ethniques et de la communauté rom.

HONGRIE : pendant la période d'apprentissage en ligne/à distance, les pouvoirs locaux, les acteurs non étatiques de l'enseignement public et les établissements de formation professionnelle ont fourni aux élèves sous leur responsabilité des repas à emporter ou livrés à la demande d'un parent ou d'un autre représentant légal.

ITALIE : le gouvernement a permis à environ 200 000 travailleurs migrants sans papiers de recevoir des permis de séjour et de travail.⁴⁶ Suite aux plaintes de plusieurs ONG selon lesquelles de nombreuses municipalités ne donnaient accès aux « bons » ou aux fonds de solidarité alimentaire qu'aux personnes ayant un domicile légal (excluant ainsi les groupes sociaux les plus exposés à la pauvreté tels que les sans-abri, les Roms et les Sintî), le directeur général de l'UNAR a écrit au président de l'Association nationale des municipalités italiennes pour demander une approche « non discriminatoire et inclusive » dans la distribution de l'aide. La Protection civile a également publié des lignes directrices spécifiques (sur les interventions de solidarité alimentaire en exécution du décret n° 658 du 29.03.2020) à l'intention des municipalités, soulignant l'obligation de fournir une « aide alimentaire » à tous les citoyens, y compris aux personnes en situation irrégulière.

Dans le cadre du projet P.A.L. financé par l'UNAR, des denrées alimentaires, des aides éducatives pour l'enseignement à distance, des produits pour les enfants de 0 à 3 ans (lait, couches) ont été livrés dans la ville de Milan. À Naples et à Giugliano, des colis alimentaires, des produits d'hygiène personnelle et de nettoyage, ainsi que du matériel récréatif et éducatif ont été distribués par les associations « Chi Rom e Chi no » et « Arrevutamocce ». Sur la base des besoins identifiés, en mai et juin 2020, 630 colis pour bébés ont été distribués chaque semaine dans les campements roms de Rome. Ces initiatives qui se

⁴⁵ <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/Covid-19-et-urgence-sanitaire-le-role-du-defenseur-des-droits>.

⁴⁶ [https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/il-y-aura-enfin-des-regles-en-italie-les-travailleurs-agricoles-clandestins-pourront-etre-regularises_3989763.html#xtor=EPR-2-\[newsletterquotidienne\]-20200601-\[lestitres-coldroite/titre6\]](https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/il-y-aura-enfin-des-regles-en-italie-les-travailleurs-agricoles-clandestins-pourront-etre-regularises_3989763.html#xtor=EPR-2-[newsletterquotidienne]-20200601-[lestitres-coldroite/titre6]) ; <https://www.thenewhumanitarian.org/news/2020/05/14/Italy-undocumented-migrants-work-permits> ; <https://www.infomigrants.net/en/post/24720/italy-approves-temporary-changes-to-migrant-work-permits-after-weeks-of-political-disagreement> ; <https://blogs.eui.eu/migrationpolicycentre/italian-plan-regularisation-real-progress-migrants-rights/>.

sont poursuivies jusqu'en septembre 2020 ont été menées par des Roms et des non-Roms, un nutritionniste et un pédiatre.

ALLEMAGNE : le Conseil bavarois pour les réfugiés a demandé le relogement des réfugiés de l'hébergement collectif vers des appartements ou des hôtels, la prolongation de tous les permis de séjour et la libération des migrants détenus.⁴⁷

LUXEMBOURG : lors de la déclaration de l'état d'urgence, le 18 mars 2020, la durée de validité des visas, des autorisations de séjour temporaire, des cartes de séjour et des titres de séjour venant à échéance après le 1^{er} mars 2020 a été d'office prolongée jusqu'à la fin de l'état d'urgence (le 24 juin 2020). De même, le séjour des ressortissants de pays tiers non soumis à l'obligation de visas, et dont le séjour venait de dépasser les 90 jours, a été déclaré régulier pour la durée de l'état d'urgence. La durée de validité des attestations d'introduction d'une demande de protection internationale a aussi été prolongée pour la durée de l'état d'urgence. L'accès à la procédure d'asile a été assuré tout au long de l'état d'urgence. A la fin de l'état d'urgence, certaines mesures temporaires ont été prolongées, dont l'extension d'office de la durée de validité des titres de séjour jusqu'au 31 août 2020 et la régularisation du séjour des ressortissants de pays tiers titulaires d'un visa de court séjour et de ceux non soumis à l'obligation de visa et dont le séjour venait de dépasser les 90 jours après le 1^{er} mars 2020 et jusqu'au 31 juillet 2020. Enfin, pour les ressortissants de pays tiers qui venaient d'arriver au Luxembourg, le délai d'introduction des demandes de titres de séjour a été prolongé.

MACEDOINE DU NORD : le gouvernement a adopté un décret supprimant la condition de fréquentation scolaire régulière pour le versement de l'allocation pour la troisième et la quatrième période de référence pour l'année scolaire 2019/2020 (17 000 enfants concernés). L'interdiction des prestations sociales s'appliquant à 3 000 Roms a été levée et ceux-ci ont pu accéder à l'aide sociale avec le concours de l'ONG ROMALITICO.

PORTUGAL : le gouvernement a décidé de traiter les étrangers dont la demande est en cours d'examen comme des résidents permanents jusqu'au 1^{er} juillet 2020 au moins afin de leur garantir l'accès aux services publics pendant l'épidémie de Covid-19. Les demandeurs, y compris les demandeurs d'asile, doivent seulement fournir la preuve d'une demande en cours pour avoir accès au service national de santé, aux prestations sociales, aux comptes bancaires et aux contrats de travail et de location.⁴⁸ Les permis de séjour ont été prolongés jusqu'au 31 mars 2021 ; une procédure simplifiée de demande d'octroi et de renouvellement des permis de séjour a été mise en place en mai 2020 ; une exemption des frais de prise en charge en cas de diagnostic et de traitement de la Covid-19 a été décidée en faveur de tous les citoyens étrangers, indépendamment de leur statut juridique.

ROYAUME-UNI : Le 17 février 2020, le gouvernement a introduit des extensions automatiques de visa pour les ressortissants chinois qui ne peuvent pas quitter le Royaume-Uni

⁴⁷ https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/germany-report-Covid-19-april-2020_en.pdf : 10.

⁴⁸ <https://www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-portugal-idUSKBN21F0N7>.

pour rentrer chez eux. Le 24 mars 2020, le Royaume-Uni a étendu cette disposition en introduisant des prolongations de visa pour tous les ressortissants, et ce jusqu'à la fin du mois de juillet. Le 27 mars 2020, le Royaume-Uni a annoncé que les personnes dont la décision de demande d'asile avait été confirmée pourraient rester dans un logement subventionné pendant la pandémie jusqu'à la fin du mois de juin. Le 21 mai 2020, le Premier ministre a annoncé que les personnels de santé indépendants et les travailleurs sociaux seraient désormais exemptés du supplément santé à l'immigration. Le 9 juin 2020, le gouvernement a annoncé des concessions pour les personnes demandant à entrer ou à rester au Royaume-Uni pour des motifs de vie familiale et privée, y compris la prise en compte de l'impact du chômage partiel sur le revenu minimum requis.

6. Coopération et assistance internationales ⁴⁹

BOSNIE-HERZÉGOVINE : l'Agence de Bosnie-Herzégovine pour l'égalité entre les sexes a coordonné l'assistance avec les principales organisations internationales et les principaux donateurs actifs en Bosnie-Herzégovine, ce qui a permis d'apporter une aide d'urgence aux ONG s'occupant de la violence sexiste et de la violence domestique.

GEORGIE : l'assistance aux minorités ethniques par un accès à l'information et aux articles de première nécessité a été assurée en étroite coopération avec l'USAID et l'UNICEF.

MACEDOINE DU NORD : en coopération avec le ministère du travail et de la politique sociale, le bureau du PNUD a fourni une aide alimentaire, des désinfectants et du matériel d'information (dépliants) en langue romani avec des mesures de protection contre le virus de la Covid-19 affichées graphiquement et de façon visible. L'aide a été distribuée à 37 familles hébergées dans deux localités (Ranka Milanovic et Vizbegovo) ainsi qu'à 43 familles avec enfants dans la rue.

ROUMANIE : l'aide d'urgence a été activée à partir d'un programme spécifique de l'UE et distribuée aux personnes sans revenus (distribution de nourriture et de matériel sanitaire). Les produits d'hygiène achetés par le ministère des Fonds européens mais non distribués ont été donnés, à la demande des autorités locales, y compris aux personnes en situation de précarité.

SERBIE : le gouvernement a fourni une assistance par l'intermédiaire de la Croix-Rouge de Serbie en livrant des colis aux campements de Roms de toute la République de Serbie. Depuis le début de la pandémie, avec le soutien de l'UNICEF et du PNUD, elle a distribué plus de 2 700 colis d'hygiène ainsi que des consignes de protection contre le virus du corona. D'autres distributions sont en cours pour les familles vivant sous le seuil de pauvreté, les enfants et les jeunes vivant en institution, les familles d'accueil et les familles de réfugiés et de migrants.

⁴⁹ Voir également les domaines thématiques de l'accès aux services et de la violence domestique.

TURQUIE : dans le cadre du Projet de solidarité en Turquie face à la crise syrienne, mené en coopération entre la Direction générale de l'enseignement tout au long de la vie et le Programme des Nations unies pour le développement, près de 100 000 adultes d'origine étrangère ayant bénéficié de cours de turc selon le modèle de « l'enseignement harmonisé », qui combine l'enseignement à distance et en présentiel, ont été informés de la pandémie de Covid-19.

III. Discours de haine et différentes formes de violence

1. Prévenir et combattre le discours de haine et les violences racistes et anti-LGBTI

AUTRICHE : le Bureau de la lutte contre la discrimination du Land de Styrie a rapporté une augmentation des messages accusant les réfugiés en particulier pour la propagation du virus Covid-19 sur son application de signalement en ligne du discours de haine baptisée « Ban Hate ». ⁵⁰ Le 1^{er} janvier 2021, le paquet législatif « Haine sur le Net » est entré en vigueur. Il apporte une protection plus efficace contre les messages de haine sur Internet.

ESTONIE : dans le cadre des activités du projet OpCode (Open Code for Hate-Free Communication), le Centre estonien des droits de l'homme a mené des recherches sur le discours de haine dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

En **FRANCE**, l'attention a été attirée sur la situation des médecins étrangers, qui sont souvent sous-payés et employés dans des conditions précaires. ⁵¹

GRÈCE : le chef de la commission *ad hoc* sur la pandémie a souligné à plusieurs reprises que les Roms ne sont pas une menace mais un groupe vulnérable.

ITALIE : une conférence de presse conjointe entre la maire de Turin et les dirigeants de la communauté chinoise s'est tenue dès février 2020 pour contrer les stéréotypes liés à la Covid-19 et la discrimination à l'encontre de la communauté chinoise. En outre, l'UNAR a consacré, dans le cadre du programme opérationnel des EE, une attention particulière à la lutte contre l'anti-tsiganisme et au « Porrajmos » (Holocauste des Roms).

En outre, une table de consultation permanente pour la protection des droits des personnes LGBT a été créée afin d'élaborer un plan stratégique pour des actions concrètement réalisables dans ce domaine. Cette table LGBT est divisée en sessions plénières et

⁵⁰ https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-coronavirus-pandemic-eu-bulletin_en.pdf : 33

⁵¹ <https://www.france24.com/en/20200422-the-underpaid-foreign-doctors-battling-france-s-Covid-19-crisis>; <https://www.france24.com/fr/20200418-france-face-au-Covid-19-médecins-et-soignants-étrangers-demandent-leur-intégration>.

en tables de travail sectorielles. 48 associations ont répondu à l'appel public à manifestation d'intérêt (avec 42 divisions territoriales d'associations nationales).

LITUANIE : le bureau de l'inspecteur de la déontologie des journalistes a ouvert une enquête suite à un reportage accusant une communauté rom de refuser le port du masque à Kybartai.

LUXEMBOURG : le gouvernement a notamment lancé une vaste campagne de sensibilisation afin d'informer la population résidente sur l'intersexualité et de lutter contre les discriminations que peuvent subir les personnes intersexes⁵². En outre, dans le cadre du Plan d'action national d'intégration, les pouvoirs publics soutiennent et financent régulièrement des projets émanant de la société civile et visant à lutter contre le racisme et les discriminations⁵³. Il s'agit par exemple de projets sur la représentation des personnes d'ascendance africaine dans l'espace public, l'accompagnement socio-éducatif des auteurs de déclarations haineuses ou encore de l'organisation de *Master Classes* ouvertes à tous et ciblant des femmes immigrées désireuses de se lancer dans l'entrepreneuriat.

PORTUGAL : les contacts ont été renforcés avec *Linha Internet Segura* (service de signalement des contenus illégaux en ligne) afin de poursuivre plus efficacement la lutte contre le discours de haine et la discrimination raciale et ethnique; plusieurs mesures de sensibilisation ont été prises dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie pour lutter contre la propagation des discours de haine.

ROUMANIE : l'Agence nationale pour les Roms a saisi le Conseil national de lutte contre la discrimination contre un responsable public (Préfecture de Timis) pour des déclarations publiques préjudiciables qui ont contribué à stigmatiser les communautés roms en tant qu'agents possibles de propagation de la Covid-19.

Le Conseil national de lutte contre la discrimination a été informé d'une publication raciste sur Facebook d'un universitaire bien connu, et y a réagi. Le contrevenant a été condamné à une amende et a ensuite présenté des excuses publiques pour le message.

Le département des relations interethniques a mené un projet sur le phénomène du discours de haine envers les minorités et ses implications au niveau de la société dans le contexte du SRAS CoV-2, ainsi que la manière dont les situations de conflit potentiel sont relatées dans la presse écrite. Il a également suivi les mesures prises par les autorités contre les attitudes discriminatoires ou le discours de haine envers les minorités, en particulier la minorité rom.⁵⁴

⁵² <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/campagnes/solidarite/Personnesintersexes.html>

⁵³ <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/niveau-national/projets.html>

⁵⁴ <http://www.dri.gov.ro/w/intelegerea-fenomenului-de-hate-speech-fata-de-minoritati-si-a-incidentelor-acestua-de-la-nivelul-societatii-in-contextul-sars-cov-2-propuneri-si-recomandari/>

ESPAGNE : le gouvernement a condamné « tout signe de xénophobie ». ⁵⁵ Sur les médias sociaux, il y a eu des initiatives pour contrer la haine raciste et autres formes de haine via les hashtags, par exemple à travers une campagne « Je ne suis pas un virus ».

ROYAUME-UNI : les responsables politiques et la presse ont maintes fois souligné que le Service national de santé britannique (NHS) dépend fortement des médecins et autres personnels issus de l'immigration et qu'un certain nombre de travailleurs de la santé nés à l'étranger sont morts en première ligne. ⁵⁶ Le ministère de l'intérieur et le ministère du logement, des communautés et des gouvernements locaux (MHCLG) travaillent en étroite collaboration avec le Conseil des chefs de la police nationale pour veiller à ce que toutes les forces de police rassurent les communautés touchées et encouragent le signalement des crimes haineux pendant la pandémie. Le gouvernement maintient des contacts étroits avec les communautés de toutes origines pour s'assurer qu'elles bénéficient d'un soutien ciblé.

2. Protection contre la violence domestique

AUTRICHE : le ministère fédéral de la justice a mis en place un numéro d'urgence en coopération avec l'organisation de protection des victimes « White Ring » qui propose une aide gratuite et anonyme de psychologues et d'assistants professionnels. En outre, il offre des conseils juridiques et met en relation les appelants avec des organisations de soutien spécialisées.

BELGIQUE : une conférence interministérielle pour les droits des femmes réunissant 12 ministères s'est spécifiquement intéressée à la situation urgente des violences conjugales en période de confinement. À l'issue de cette conférence, quatre groupes de travail, sur base des 4 P de la Convention d'Istanbul, ont été mis en place pour identifier les mesures nécessaires.

À l'initiative de la Secrétaire d'Etat à l'Égalité de genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité, le gouvernement fédéral a adopté un plan d'action fédéral de lutte contre les violences de genre et intrafamiliales résultant de la 2ème vague Covid-19. Il a notamment acté que le couvre-feu ne s'applique pas aux victimes de violences intrafamiliales.

Dans le cadre du groupe de travail spécifique « Groupes vulnérables » composé de représentants de l'Etat fédéral, des régions et des communautés, le gouvernement fédéral a fourni 75 millions EUR. Cet argent doit notamment permettre d'augmenter pendant plusieurs mois les capacités d'accueil du Refuge bruxellois LGBTQI+ de 15 places, de créer 10 nouvelles places dans chacune des autres Régions et de soutenir les 27 structures d'accueil des femmes victimes de violence dans les trois régions.

⁵⁵ https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/spain-report-Covid-19-april-2020_en.pdf : 8.

⁵⁶ https://www.theguardian.com/commentisfree/2020/apr/06/coronavirus-crisis-nhs-not-drained-migrants-sustained-died-frontline?CMP=share_btn_link.

Dans la Région de Bruxelles Capitale, les groupes de travail bruxellois et francophone « Violence domestique et enfermement » ont été mis en place. Le nombre de places d'accueil dans les centres d'accueil de victimes de violences a été augmenté, un hôtel a été mis à disposition des femmes et des pharmaciens participent au déploiement d'une assistance de proximité. De plus, des lignes d'écoute ont été adaptées au vu de la modification et de l'augmentation de la demande : horaires adaptés, moyens humains supplémentaires, développement des interactions en ligne via des canaux de chat. De même, les activités du centre de gestion des violences sexuelles ont été maintenues pendant le confinement et le couvre-feu.

En Communauté germanophone, la campagne : « *Corona ist kein Grund für Gewalt* » (le corona ne justifie pas la violence) vise toutes les formes de violence, mais plus particulièrement la violence domestique. La Région de Bruxelles-Capitale a continué à lancer divers appels à projets visant à lutter contre la violence envers les femmes, à promouvoir l'égalité des sexes et à soutenir des initiatives en faveur des personnes LGBTQI+. En outre, un projet sur la visibilité des communautés LGBTQI+ et le rôle de la famille choisie et de la famille biologique a été réalisé en Région bruxelloise avec la production du documentaire « *Colours of the Rainbow: We are Family* ».

BOSNIE-HERZÉGOVINE : l'Agence de Bosnie-Herzégovine pour l'égalité des sexes a maintenu un contact régulier avec les ONG de défense des femmes et a recueilli des informations sur l'augmentation de la violence sexiste et domestique. Les informations révèlent une augmentation d'environ 50 % par rapport à la même période en 2019. En réponse, l'Agence pour l'égalité entre les femmes et les hommes de Bosnie-Herzégovine a procédé à une évaluation des besoins afin d'identifier les lacunes dans les capacités des ONG à répondre à cette situation de crise. Sur la base de l'évaluation, l'Agence pour l'égalité entre les femmes et les hommes a accordé un financement supplémentaire à ces organisations en 2020.

L'Agence pour l'égalité entre les femmes et les hommes de Bosnie-Herzégovine a en outre lancé un programme de subventions pour les ONG dans le but de mettre en œuvre le domaine prioritaire du plan d'action pour l'égalité des genres de la Bosnie-Herzégovine sur l'amélioration de la situation des groupes de femmes marginalisées. Cela comprend le soutien et l'assistance aux femmes et aux filles en cas de crise et de situations d'urgence, avec une attention particulière pour les femmes et les filles migrantes et celles qui demandent l'asile. Ces groupes sont les principaux bénéficiaires de ce programme.

ESTONIE : une campagne à grande échelle de lutte contre la violence domestique a été lancée en mai pour sensibiliser aux risques liés à l'obligation de confinement. La campagne s'est concentrée sur les différentes formes de violence domestique.

La **FRANCE** a élaboré un plan d'urgence pour aider les jeunes LGBT victimes de violences domestiques pendant la période de confinement.⁵⁷

HONGRIE : à la demande d'un groupe de travail du ministère de la justice et du ministère des affaires familiales, la police a préparé le guide « Comment reconnaître les abus dans le cadre de l'éducation en ligne et comment pouvons-nous aider ? » Ce guide aide les enseignants à déceler les signes d'abus pendant les cours en ligne.

En collaboration avec l'agence « Follow me », une campagne médiatique de deux semaines intitulée #dontletit #thereishelp #askforhelp a été lancée sur les thèmes de la maltraitance des enfants et de la violence domestique. L'initiative a été soutenue par un certain nombre de personnalités populaires qui ont bénévolement apporté leur aide. Avec l'aide de 13 influenceurs, 153 949 jeunes ont été informés des endroits où ils pouvaient demander de l'aide.

ALLEMAGNE: dans le cadre de l'initiative nationale de sensibilisation « Plus fort que la violence », le gouvernement allemand a lancé une campagne intitulée « Pas en sécurité à la maison » en mars 2020 et un mois d'action sur la violence domestique en novembre 2020 afin de sensibiliser le public à la violence domestique et aux offres de soutien disponibles.⁵⁸ En outre, dans le cadre du projet « Renforcement technique durable des services spécialisés et des foyers pour femmes pendant la pandémie de Covid-19 - Helpsystem 2.0 », le gouvernement a alloué plus de 3 millions d'EUR aux foyers pour femmes et aux services de conseil. La ligne d'assistance téléphonique nationale contre la violence envers les femmes a maintenu son précieux soutien pendant la pandémie.⁵⁹

ITALIE : en ce qui concerne les personnes LGBTI, plusieurs mesures ont été reprogrammées (par exemple dans le cadre du programme opérationnel national « Inclusion ») pour répondre plus efficacement aux besoins liés à la pandémie de Covid-19. Elles couvrent par exemple la lutte contre la violence, y compris les violences domestiques à l'encontre des personnes LGBTI, par exemple par la mise en place d'un réseau de « centres de réfugiés ». Ces centres assurent la protection, l'inclusion sociale et l'emploi des victimes LGBT de violences domestiques.

LUXEMBOURG : le gouvernement a notamment lancé une campagne de prévention et de lutte contre la violence domestique⁶⁰. Dans ce cadre, il organise par exemple des actions d'information, de prévention et de sensibilisation au sujet de la violence à l'égard des femmes, en partenariat avec des ONG et en y associant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. En complément, un numéro d'appel d'urgence « Violences

⁵⁷ https://www.liberation.fr/france/2020/04/24/schiappa-un-plan-d-urgence-pour-les-jeunes-lgbt-qui-vivent-actuellement-un-enfer_1786281.

⁵⁸ <https://staerker-als-gewalt.de/english>

⁵⁹ <https://www.bmfsfj.de/bmfsfj/aktuelles/alle-meldungen/frauenhaeuser-und-frauenberatungsstellen-besser-ausstatten/161648>

⁶⁰ <https://mega.public.lu/fr/societe/Lutte-et-prevention-contre-la-violence-domestique.html>

domestiques » a été créé afin d'offrir anonymement aux victimes écoute, soutien et orientation en dépit de la crise sanitaire.

MACEDOINE DU NORD : le ministère du Travail et de la politique sociale a préparé, en coopération avec la mission de l'OSCE à Skopje, une campagne de prévention et de protection contre la violence domestique pendant l'urgence de la Covid-19, afin d'informer les victimes de ces violences et le grand public sur la manière de déceler toutes les formes de violence domestique et leur indiquer où s'adresser et demander de l'aide ainsi que les services existants pour la protection des victimes.

PORTUGAL : les services spécifiques pour la violence domestique à l'encontre des personnes LGBT ont continué à fonctionner pendant la pandémie et ont participé à la campagne #SegurançaEIsolamento, traduite en anglais, arabe, mandarin, français, bengali, hindi, népalais, russe et en langue des signes. Le décret réglementaire 3/2020 a prolongé la durée de l'hébergement d'urgence pour les victimes en situation de vulnérabilité accrue, notamment en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité et de leur expression de genre. Le réseau national de soutien aux victimes de violence domestique a mis en place de nouveaux mécanismes de suivi qui comprennent des données ventilées par sexe, identité de genre et nationalité. Le 5 novembre 2020, le Centre national pour l'intégration des migrants, à Lisbonne, a ouvert le premier service de soutien spécialisé pour les migrants et leurs descendants victimes de violences domestiques et/ou de pratiques traditionnelles préjudiciables. L'objectif est de garantir un soutien spécialisé, des informations et l'orientation vers les services compétents, notamment au sein du Réseau national de soutien aux victimes de violence domestique.

ROUMANIE : l'Agence nationale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (NAEO) a mis en œuvre deux plans d'action dans le cadre des mesures nationales de lutte contre la propagation de la Covid-19 : le Plan de mesures pour prévenir et combattre la violence domestique et le Plan de mesures pour prévenir et combattre diverses formes de discrimination, y compris la violence fondée sur le sexe.

ROYAUME-UNI : 76 millions de livres sterling supplémentaires ont été octroyées en faveur des victimes de la violence domestique, de la violence sexuelle et de l'esclavage moderne et pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes vulnérables. Cet argent a été consacré aux services d'hébergement sûr, à l'accès aux services d'aide aux survivants, aux services communautaires de lutte contre les violences domestiques et l'esclavage moderne, ainsi qu'au soutien des organisations caritatives.

SUISSE : dès la mi-mars 2020, les autorités fédérales et cantonales ont conjointement mis sur pied une *Task force* contre la violence domestique. Celle-ci assure un échange régulier entre les professionnels des services de consultation, la police, la Confédération et les cantons. Au cours des premières semaines de la crise, plusieurs cantons ont adapté leurs prestations d'aide aux victimes et augmenté leurs capacités d'hébergement dans les

foyers d'accueil. Une campagne d'affichage en treize langues a été organisée par la Confédération et les autorités cantonales ont lancé une campagne sur les réseaux sociaux visant particulièrement les jeunes victimes de violences domestiques.

IV. Prévention de la discrimination et des violations des droits de l'homme, évaluation et surveillance

1. Prévention de la discrimination et des violations des droits de l'homme

BELGIQUE : en Communauté française, il existe un accord de partenariat entre la Maison Arc-en-Ciel (MAC) de la ville de Charleroi et la police de Charleroi concernant l'assistance aux personnes LGBT. Un policier de référence s'engage à recevoir les personnes envoyées par la MAC afin de leur fournir une assistance juridique et des informations utiles. La gestion des enquêtes relatives au changement de sexe, dans les actes d'état civil, ordonnées par le ministère public s'est poursuivie pendant le confinement. Une analyse portant sur les violences intrafamiliales (VIF) durant le confinement lié à la Covid-19 en Région de Bruxelles-Capitale a été effectuée et publiée.⁶¹

BOSNIE-HERZÉGOVINE : l'Agence pour l'égalité des genres de Bosnie-Herzégovine coordonne le développement du premier plan d'action pour l'égalité des personnes LGBTI en Bosnie-Herzégovine avec le soutien du Conseil de l'Europe. Cette Agence a en outre émis des recommandations pour induire des changements de politique visant à éliminer le sexisme et le discours de haine dans la sphère publique et privée. L'Agence recommande notamment de prendre en compte les besoins différents des femmes et des hommes et de prêter attention à la situation difficile des personnes exposées à de multiples vulnérabilités, comme les femmes roms et les personnes LGBTI, lors de la planification et de la mise en œuvre de mesures de soutien et d'aide d'urgence.

ESPAGNE : le Conseil pour l'élimination de la discrimination raciale et ethnique a fait part de ses préoccupations concernant les préjugés discriminatoires dans les services de police et l'application des mesures de restriction, notamment en ce qui concerne les Roms. Un rapport de l'équipe espagnole de mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine - Espagne a analysé des allégations de profilage racial dans le cadre de l'application des restrictions par la police, y compris le recours excessif à la

⁶¹ <https://bps-bpv.brussels/fr/nouvelle-publication-les-violences-intrafamiliales-en-region-de-bruxelles-capitale-en-periode-de>

force. Il a recommandé une interdiction claire du profilage racial et l'adoption de formulaires de contrôle et de fouille à des fins de transparence, ainsi que la publication de statistiques anonymes sur les contrôles de police⁶².

GRÈCE : le Médiateur grec a ouvert une enquête concernant des officiers de police pour abus de pouvoir à des fins discriminatoires à l'égard d'un migrant pakistanais, d'un demandeur d'asile syrien et d'un Rom.

ITALIE : de nombreux rapports d'associations roms ont mis en évidence l'impact du confinement et des restrictions nécessaires sur la situation socio-économique, les conditions de logement et de santé et l'exacerbation des problèmes de subsistance des familles roms vivant dans les lieux d'habitation les plus marginalisés (camps reconnus et spontanés, micro-zones, centres collectifs). Ils ont également soulevé l'extrême dureté de la situation des apatrides dits « de facto » qui n'ont accès à aucune forme de soutien ni aux mesures de sécurité sociale mises en place pour contrer la crise actuelle.

LUXEMBOURG : le gouvernement a lancé fin 2020 une étude qualitative et quantitative sur le racisme et les discriminations à caractère ethnique ou racial. Cette étude vise notamment à dresser un état des lieux des mécanismes et des instruments en place, de leur connaissance et de leur utilisation, à répertorier les ressources disponibles en matière de lutte contre le racisme et lesdites discriminations, et à repérer d'éventuels besoins en matière de gestion de la diversité. Elle ambitionne aussi d'identifier plus précisément des « groupes à risque » et des domaines, situations et contextes discriminatoires spécifiques. En attendant, le gouvernement a d'ores et déjà consolidé la « Charte de la Diversité du Lëtzebuerg »⁶³, un texte de mobilisation nationale proposé à la signature de toute organisation souhaitant s'engager à agir en faveur de la promotion et de la gestion de la diversité par des actions concrètes allant au-delà des obligations légales et réglementaires de non-discrimination.

ROYAUME-UNI : le gouvernement a donné des directives claires à la police, indiquant que la répression doit rester une solution de dernier recours (principes d'escalade en quatre étapes : établir le dialogue, expliquer, encourager, puis appliquer). La police a suivi le modèle britannique de maintien de l'ordre par consentement dans les communautés qu'elle sert et a reconnu que les mesures ne fonctionneront qu'avec un large soutien et une bonne compréhension du public.

2. Collecte de données sur l'égalité

⁶² https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-coronavirus-pandemic-eu-bulletin-july_en.pdf:35; pour les rapports mentionnés, voir <https://asistenciavictimasdiscriminacion.org/wp-content/uploads/2020/06/Informe-Servicio-de-Asistencia-Covid-19..pdf> et <http://www.rightsinternationals-pain.org/uploads/publicacion/d0b782ac0452e9052241b17a646df19ad4edf12c.pdf>.

⁶³ <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/entreprise.html>

BELGIQUE : le risque de stigmatisation de la communauté turque suite à la publication de statistiques sur les patients atteints du corona par groupe ethnique a été atténué en fournissant des données socio-économiques supplémentaires pour comprendre lesdites données. Les explications ont souligné le fait, que dans la ville de Genk, le nombre de patients nés en Turquie souffrant de maladies coronariennes était proportionnel au nombre de citoyens nés en Turquie. L'accent a également été mis sur le fait que la première génération de migrants à Genk travaillait dans les mines et avait donc des poumons abîmés, ce qui pouvait expliquer le grand nombre de patients turcs dans cette ville.

Plusieurs initiatives de collecte de données ont été mises en place, par exemple : l'Office national de l'emploi a publié des statistiques sur le chômage temporaire pendant la crise; les bases de données de la Banque carrefour de sécurité sociale permettent de combiner l'origine de la personne et le chômage temporaire ; dans les enquêtes sur la crise et la santé menées par *Sciensano*, il y a certaines questions relatives à la violence domestique.

FRANCE : la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement a établi des statistiques comparant le nombre de cas de Covid-19 dans les aires de campement/stationnement aux chiffres de la population générale.

IRLANDE : l'équipe nationale d'urgence en santé publique (NPHET) a créé un sous-groupe de personnes vulnérables pour surveiller et conseiller sur l'impact de la pandémie sur les groupes vulnérables. Sous les auspices de ce groupe, un exercice de collecte d'informations est en cours pour mesurer l'accès aux services liés à la Covid-19 en fonction du sexe, du handicap et des communautés des Roms et Gens du voyage.

ITALIE : dans le cadre d'un accord avec l'ISTAT (l'Institut national des statistiques), l'UNAR a lancé une étude qualitative-quantitative pour déterminer le nombre de Roms vivant dans des campements abandonnés afin de préparer leur transfert vers d'autres solutions d'hébergement. Dans le cadre de l'enquête, qui a été réalisée en février 2020 et a impliqué 745 municipalités de plus de 15 000 habitants, 126 villes ont déclaré avoir un total de 373 établissements formels et/ou informels. Sur ce total, 42 villes ont lancé 96 projets de logement pour la transition des familles roms vers un logement normal entre 2012 et 2020.

LUXEMBOURG : dans le cadre de la *Task Force* Covid-19, la recherche publique collecte notamment des données visant à mieux évaluer les dynamiques de propagation du virus SARS-Cov-2 au sein des différentes couches de population. Ainsi, dès le mois de mai, elle a développé un modèle dit « épidémionomique » modélisant simultanément l'évolution sanitaire et économique de l'impact de la pandémie. A travers cette modélisation et les micro-simulations qui en découlent, les autorités publiques peuvent, par exemple, simuler les effets des chocs qui touchent les salariés de différents secteurs, prévoir les pertes d'emplois, la baisse de revenus ainsi que les inégalités socioéconomiques.

PAYS-BAS : des recherches ont été menées sur l'impact de la Covid-19, notamment sur des groupes ou communautés spécifiques dits « personnes issues de l'immigration non-occidentale ». ⁶⁴

NORVÈGE : les autorités se sont appuyées sur les statistiques relatives à l'enregistrement du lieu de vie et du pays de naissance, qui ont ensuite été combinées aux données sur la proportion d'immigrants/minorités dans les municipalités/districts et aux observations rapportées par les hôpitaux et les cliniques de santé de premiers soins.

ROUMANIE : le Département des relations interethniques a effectué une collecte de données et des analyses de l'impact des mesures imposées pour prévenir la propagation de la Covid-19 dans les communautés des minorités nationales, y compris sur le respect des dispositions légales, au niveau des autorités nationales et locales, en informant les communautés des minorités dans leur langue maternelle. ⁶⁵

ROYAUME-UNI : le rapport de *Public Health England* (PHE) compile des données qui révèlent des disparités dans le risque et l'issue de la Covid-19 ; il démontre que les membres des groupes noirs, asiatiques et des ethnies minoritaires (BAME) sont plus susceptibles d'être testés positifs à la Covid-19 et que dans certaines communautés (Bangladais, Chinois, Indiens, Pakistanais, autres asiatiques, Caribéens et autres ethnies noires) le risque de décès est plus élevé que chez les Britanniques blancs. Le 22 octobre 2020, la ministre des Égalités a publié son premier rapport trimestriel sur les progrès réalisés dans la lutte contre les disparités dans les risques et l'issue de la Covid-19, mises en évidence par l'enquête des Services de santé publique d'Angleterre. En outre, six projets visant à améliorer notre compréhension des liens entre Covid-19 et l'ethnicité ont été financés par le Service de Recherche et Innovation du Royaume-Uni (UKRI) et par l'Institut national de recherche (NIHR). Leur objectif est d'expliquer et d'atténuer le taux de mortalité disproportionné dû à la Covid-19 chez les personnes issues de minorités ethniques, y compris les travailleurs sociaux et de santé des minorités ethniques. Les données de suivi de la diversité par identité de genre ou statut transgenre ne sont pas encore universellement collectées, mais le Royaume-Uni s'efforce d'y remédier, notamment en ajoutant des questions au recensement national de 2021, en collaboration avec l'Office des statistiques nationales, afin d'élaborer une norme harmonisée pour le suivi de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

⁶⁴ Voir l'étude du Bureau central des statistiques néerlandais (CBS) :

https://www.cbs.nl/?sc_itemid=7dfe75ea-e638-4752-992e-3573e77c2227&sc_lang=nl-nl.

⁶⁵ <http://www.dri.gov.ro/w/accesul-cetatenilor-romani-apartinand-minoritatilor-nationale-la-informatiile-relevante-despre-Covid-19/>

3. Évaluation et supervision des droits de l'homme

a. Parlements

ROYAUME-UNI : un modèle de groupe parlementaire multipartite a été mis en place avec la **Commission mixte des Droits de l'homme**, qui examine les mesures prises par le gouvernement face à la Covid-19. Le Président de cette commission a déclaré : « À l'approche de l'examen semestriel de la loi sur les coronavirus, il existe un certain nombre de préoccupations auxquelles le gouvernement doit répondre de toute urgence. La confusion entre les lois et les simples orientations a exposé les citoyens à des sanctions disproportionnées et inégales pour violation des règles et, malheureusement, cela affecte manifestement, une fois de plus, les personnes des communautés dites « BAME » (*Black, Asian and Minority Ethnic*). Le gouvernement doit tirer les leçons de ces erreurs pour garantir que tout nouveau confinement n'affecte pas injustement des groupes spécifiques ». ⁶⁶

b. Organismes de promotion de l'égalité et institutions nationales des droits de l'homme (voir également dans la PARTIE 1 : Préparation, sensibilisation et information)

Outre les réponses au questionnaire du CDADI, de nombreux exemples de la manière dont les organismes de promotion de l'égalité sont intervenus suite aux allégations de discriminations fondées sur divers motifs, dont la race et l'origine ethnique, sont disponibles dans la base de données EQUINET à l'adresse <https://equineteurope.org/Covid-19-response/#data>. D'autres exemples sont proposés sur le site du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme http://ennhri.org/Covid-19/#here_is_how. Certains de ces exemples sont présentés ci-dessous.

CHYPRE : le 9 avril 2020, la Commissaire, dans le cadre de sa compétence en tant qu'institution nationale des droits de l'homme (INDH) et de mécanisme national de prévention (MNP), a visité le Centre d'accueil et d'hébergement temporaire des migrants de Kokkinotrimithia, afin d'observer l'application des mesures visant à contenir la propagation du coronavirus (Covid-19) et le respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté dans ces circonstances (EQUINET).

GRÈCE : le 27 mars 2020 le Médiateur grec, agissant à la fois comme défenseur des droits de l'homme et comme organisme de promotion de l'égalité, a envoyé aux ministres compétents du gouvernement une lettre officielle recommandant l'adoption de mesures de protection spécifiques en faveur des groupes vulnérables et défavorisés, tels que les personnes âgées, souffrant de maladies chroniques graves ou les sans-abri, les communautés

⁶⁶ <https://committees.parliament.uk/committee/93/human-rights-joint-committee/news/119291/the-government-must-urgently-consider-the-human-rights-implications-of-Covid19-measures-says-joint-committee-on-human-rights/>.

roms, les immigrants ou les demandeurs d'asile, les prisonniers et les personnes détenues ou vivant en institution (EQUINET).

FRANCE : le Défenseur des droits a demandé la reprise de l'enregistrement des demandes d'asile.⁶⁷

IRLANDE : la Commission irlandaise des droits de l'homme et de l'égalité (IHREC) a demandé à la Commission de l'Oireachtas (Parlement national irlandais) sur la Covid-19 de poursuivre l'examen de l'adéquation et de l'efficacité de la loi et de la pratique de l'État relatives à la protection des droits de l'homme et de l'égalité. Selon l'IHREC, les lacunes de la législation irlandaise ont laissé certains groupes plus exposés, en précisant que ces lacunes ne sont « pas sans coût » car elles « ont un impact réel et significatif sur la vie des gens ». L'IHREC a considéré qu'une commission dédiée de l'Oireachtas sur les droits de l'homme, l'égalité et la diversité constituerait le mécanisme le plus approprié pour examiner les implications juridiques, sociales et économiques de la Covid-19.⁶⁸

LUXEMBOURG : depuis le début de la pandémie de la Covid-19, la Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH) examine les mesures prises par le gouvernement, en évalue les éventuelles incidences discriminatoires en matière de droits fondamentaux et délivre ses avis et recommandations. La CCDH soutient les efforts du gouvernement dans la lutte contre la pandémie et elle invite souvent le gouvernement à mieux définir son catalogue de mesures, puis à le réviser systématiquement à la lumière de l'état des connaissances scientifiques sur le sujet et des principes de nécessité et de proportionnalité⁶⁹.

PAYS-BAS : l'Institut des droits de l'homme a examiné l'impact discriminatoire de l'application Covid-19 et a énoncé des recommandations. L'Institut souligne qu'il faut accorder une attention supplémentaire aux personnes pour lesquelles l'accès aux applications n'est pas évident. En raison d'un manque de culture numérique, de ressources financières, de santé ou d'un handicap (fonctionnel), ces groupes ne devraient pas être exclus de l'application Covid-19. Les applications doivent également être assorties de garanties appropriées de protection du droit à la vie privée.⁷⁰

SLOVAQUIE : le Centre pour les droits de l'homme a demandé une enquête suite à une plainte alléguant des mauvais traitements et des violences policières dans un campement rom mis en quarantaine après que plusieurs habitants aient été testés positifs à la Covid-19. La plainte alléguait la présence de mineurs parmi les victimes des agissements des policiers. Le Centre a également souligné l'inadéquation et le manque de justification de certaines mesures adoptées pour tester principalement les communautés roms afin de prévenir la propagation de la pandémie (EQUINET). Le Défenseur public des droits et le

⁶⁷ <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/Covid-19-et-urgence-sanitaire-le-role-du-defenseur-des-droits>.

⁶⁸ <https://www.ihrec.ie/emergency-legislation-around-Covid-must-be-the-exception-not-the-norm/>.

⁶⁹ <https://ccdh.public.lu/fr/avis.html>

⁷⁰ <https://mensenrechten.nl/nl/toegelicht/corona-apps-moeten-toegankelijk-zijn-voor-iedereen>.

Commissaire aux communautés roms ont appelé le gouvernement à n'imposer une quarantaine à des quartiers roms entiers qu'en dernier recours, après qu'un immeuble entier ait été mis en quarantaine alors qu'une seule famille avait été testée positive.⁷¹

c. Pouvoir judiciaire (pas de référence spécifique aux groupes défavorisés)

FRANCE : le Conseil d'État a rendu une décision demandant aux préfets de limiter, dans les communes concernées, l'obligation du port du masque à des périmètres pouvant englober de manière cohérente des lieux caractérisés par une forte densité de population ou une difficulté à faire respecter la distanciation physique.⁷²

ALLEMAGNE : la Cour constitutionnelle fédérale a accordé des mesures provisoires dans des affaires de restriction de la liberté de réunion par des autorités locales. Ces arrêts ont été considérés comme « obligeant les autorités locales à procéder à des évaluations contextualisées et à assumer la responsabilité de leurs décisions, en garantissant un niveau minimum de protection des droits fondamentaux dans des domaines particulièrement sensibles »⁷³.

ROUMANIE : à l'initiative du Médiateur, la Cour constitutionnelle a jugé contraire à la Constitution l'ordonnance d'urgence qui augmentait les amendes à payer pour non-respect des mesures liées à l'état d'urgence, car ce texte ne décrivait pas avec suffisamment de précision les comportements pouvant donner lieu à des sanctions.

d. Mécanisme de coopération

LITUANIE : le ministère de la sécurité sociale et du travail a déclaré travailler à l'établissement d'un mécanisme de coopération entre les institutions nationales et locales et les parties prenantes concernées dans le domaine de l'égalité des chances, qui servira à la diffusion et à la collecte d'informations pertinentes pendant la crise.

e. Recherche indépendante

FINLANDE : un groupe scientifique a été mis en place par le gouvernement finlandais pour évaluer les effets actuels et à long terme de la pandémie de Covid-19 en Finlande.⁷⁴ Il réunit 13 universitaires issus de plusieurs disciplines.

⁷¹ https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-coronavirus-pandemic-eu-bulletin-november_en.pdf : 32.

⁷² <https://www.conseil-etat.fr/ressources/decisions-contentieuses/dernieres-decisions-importantes/conseil-d-etat-6-septembre-2020-port-obligatoire-du-masque-a-strasbourg-et-dans-12-communes-du-bas-rhin>.

⁷³ <https://constitutionnet.org/news/coronavirus-lockdown-measures-german-constitutional-court>.

⁷⁴ https://valtioneuvosto.fi/en/article/-/asset_publisher/10616/tieteellista-tukea-koronakriisin-jalkihoiton-Covid19-tiedepaneeli-asetettu.

V. Numérisation, intelligence artificielle et suivi des contacts

1. Numérisation des services

ROUMANIE : le gouvernement a approuvé une ordonnance d'urgence réglementant la présentation par courrier électronique, ou par d'autres moyens de communication électroniques, des demandes, déclarations et documents prouvant la demande de prestations sociales, de droits à l'assistance sociale, d'allocations de chômage et l'octroi de mesures de stimulation de l'emploi. L'ordonnance prévoit en outre le développement de programmes de formation professionnelle autorisés et, sous certaines conditions, des examens de fin d'études en ligne.

ROYAUME-UNI : une intervention d'urgence appelée DevicesDotNow a été conçue pour permettre aux plus vulnérables de se connecter en ligne pendant la crise afin qu'ils puissent faire des achats, obtenir une aide et un soutien essentiels et se mettre en relation avec d'autres personnes. Plus de 11 000 personnes auraient bénéficié d'appareils, de connectivité et de soutien grâce à DevicesDotNow.⁷⁵

2. Outils de suivi des contacts et autres outils

BELGIQUE : l'Agence de protection des données a fait des recommandations sur deux projets d'arrêtés royaux visant à réglementer les activités de recherche. Ces projets contiennent des informations complémentaires sur les moyens de collecte des données de suivi des contacts, sur les personnes qui peuvent accéder aux données et sur les finalités justifiant le traitement des données. L'Autorité a également souligné que les données collectées pour le suivi des contacts ne doivent pas être traitées à d'autres fins.⁷⁶

ALLEMAGNE: l'application mise en place pour le traçage du Corona répond aux normes les plus strictes en matière de sécurité et de protection des données. L'utilisation de l'application, que les citoyens peuvent télécharger gratuitement, est volontaire. Une transparence absolue, une sécurité informatique élevée ainsi qu'une protection complète des données et la plus grande accessibilité possible sont les caractéristiques essentielles de cette application. L'Office fédéral de l'informatique a accompagné son développement dans un souci de sécurité et de protection des données.⁷⁷

⁷⁵ <https://futuredotnow.uk/devicesdotnow>.

⁷⁶ https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-coronavirus-pandemic-eu-bulletin-may_en.pdf : 47.

⁷⁷ <https://www.bundesregierung.de/breg-de/themen/corona-warn-app/corona-warn-app-faq-1758392>

PAYS-BAS : l'Institut des droits de l'homme a examiné l'impact discriminatoire de l'application Covid-19 et a formulé des recommandations. L'Institut souligne qu'il faut tenir suffisamment compte des personnes pour lesquelles l'accès aux applications n'est pas évident. Le manque de culture numérique, les ressources financières, la santé ou un handicap (fonctionnel) ne devraient pas exclure ces groupes de l'approche Covid-19. Les applications doivent également respecter les garanties appropriées pour protéger le droit à la vie privée.⁷⁸

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE : la Cour constitutionnelle slovaque a mis fin au développement d'une application de suivi des contacts qui avait suscité des inquiétudes en raison de la nécessité d'une collecte massive de données.⁷⁹

ROYAUME-UNI : le comité d'éthique qui conseille sur le développement de l'application a averti que jusqu'à 21% de la population britannique ne possède pas de smartphone et a demandé que l'on examine dans quelle mesure l'application pourrait générer ou exacerber des inégalités.⁸⁰

⁷⁸ <https://mensenrechten.nl/nl/toegelicht/corona-apps-moeten-toegankelijk-zijn-voor-iedereen>.

⁷⁹ <https://privacyinternational.org/examples/3922/slovakian-court-declares-telecommunications-data-sharing-unconstitutional>.

⁸⁰ <https://nhsbsa-socialtracking.powerappsportals.com/EAB%20Letter%20to%20NHSx.pdf>.